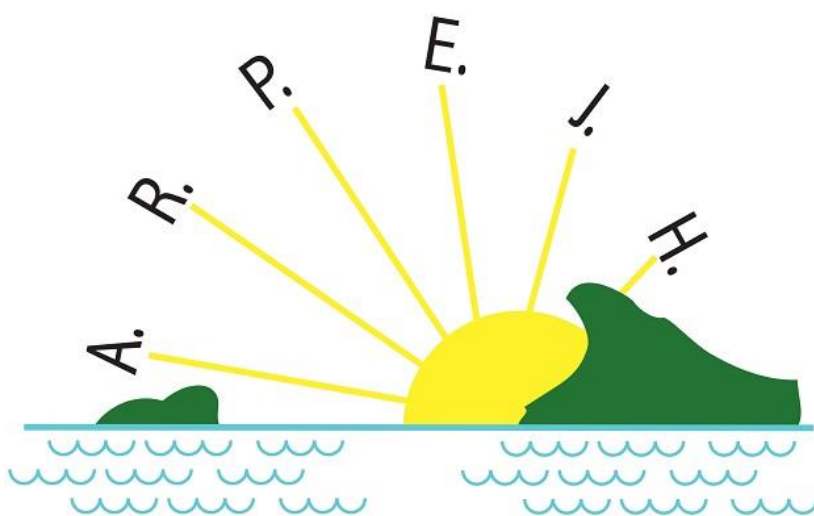


PROJET D'ETABLISSEMENT 2023 – 2028



Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
Incluant IME / SESSAD / UEMA / EMASco
Cap vers L'INCLUSION

*Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
ARPEJH*

Incluant

*L'Institut Médico Educatif La Pépinière,
Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile Les Iris
l'Unité d'Enseignement Maternelle pour Autistes Les Myositis
et l'Equipe Mobile d'Appui à la SColarisation Le Garlaban*

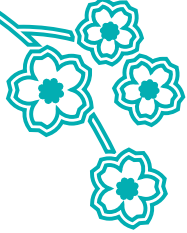


*« Une Pépinière est un terrain
destiné à cultiver et élever arbre de
toute sorte jusqu'à ce qu'il soit en
état d'être planté à demeure »*

*L'école du jardin fruitier
Mr. De La Bretonnerie,
le 31/12/1783*

Présenté lors du Conseil de Vie Sociale du 29 Juin 2023

Validé à l'Assemblée générale de l'ARPEJH le 8 Juillet 2023



SOMMAIRE

MOT DU DIRECTEUR	2
I. PRESENTATION DE L'ARPEJH	3
L'HISTORIQUE.....	3
LES ORIENTATIONS DU DISPOSITIFS ASSOCIATIFS	3
NOTRE PROJET.....	3
NOS VALEURS.....	4
LA GESTION DES PARADOXES.....	4
LES ASPECTS MANAGERIAUX.....	4
II. LE DAME	5
UN CHANGEMENT PORTE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES.....	5
CADRE REGLEMENTAIRE	7
PRESENTATION DU DAME	8
> Une logique centrée sur les attentes et besoins du public.....	8
> Le parcours personnalisé au sein de notre Dispositif	9
III. LE PUBLIC ACCUEILLI	10
LES EVOLUTIONS DU PUBLIC ACCUEILLI	10
LES INDICATIONS.....	11
LES CONTRES INDICATIONS.....	11
LA PROCEDURE D'ADMISSION	11
IV. LA NATURE DE L'OFFRE DU DAME	12
LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	12
LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT	13
> Scolarisation adaptée.....	13
> Prestations en milieu ordinaire.....	14
> Appui à la scolarisation.....	14
> Scolarisation adaptée.....	15
> Prestations en milieu ordinaire.....	15
> Appui à la scolarisation.....	16
> Scolarisation adaptée.....	16
L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DU DAME ARPEJH.....	17
L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE ADAPTEE.....	17
LES MOTIFS JUSTIFIANT UNE SORTIE	18
LES PRESTATIONS DU DAME ARPEJH SELON LE MODELE SERAFIN-PH.....	18
ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE	19
L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS LES STRUCTURES ADULTES.....	20
> Les démarches d'orientation.....	20
> Les structures adultes.....	21
LES AMENDEMENTS CRETON	22
V. LE PARCOURS PERSONNALISE	23
LES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS.....	24

> Le dossier d'admission.....	24
> Le projet personnalisé.....	24
> Le bilan de sortie	25
LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES.....	26
LE REFERENT DE PARCOURS	27
VI. L'ORGANISATION INTERNE	28
NOS PARTENAIRES.....	28
NOTRE PRESTATAIRE.....	29
> L'organigramme.....	29
LES COMPETENCES MOBILISEES.....	29
> Les fonctions et les missions	30
> Les délégations	31
> Les fiches de poste	31
LES FONCTIONS SUPPORTS	31
LA GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	31
LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	31
> Le recrutement.....	31
> L'intégration	32
LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	32
LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS.....	32
LES SYSTEMES D'EVALUATION	33
LA COMMUNICATION.....	33
> Les outils numériques	33
> Les réunions	34
> Les affichages	35
LES LOCAUX	36
VII. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE.....	36
LA POLITIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE	36
LA SECURITE ET LA GESTION DES RISQUES.....	36
LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE	38
LA PROMOTION DE L'AUTONOMIE.....	38
LA PROMOTION DE LA SANTE	40
LA PROMOTION DE LA QUALITE DE VIE	41
LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION SOCIALE.....	43
LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT	45
LA GARANTIE DES DROITS ET PARTICIPATION DES USAGERS.....	47
LA PROTECTION DES RISQUES INHERENTS A LA SITUATION DE L'USAGER	48
LE RGPD.....	50
VIII. EVALUATIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2019.....	51
IX. LES AXES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2023-2028	53
X. CONCLUSION	55

GLOSSAIRE



A
AAH : Allocation pour Adulte Handicapé
AES : Accompagnant Educatif et Social
AMP : Aide Médico-Psychologique
ARPEJH : Association Régionale pour le Placement et l'Education des Jeunes Handicapés
AS : Aide-Soignant/e

C
CA : Conseil d'Administration
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CdS : Chef de Service
CESF : Conseiller/ère en Economie Social Familial
CFA-FA : Centres de *Formation* des Apprentis – *Formation* Adaptée
CODIR : COmité de DIRection
COPIIL : COmité de PILotage
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen

D
DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
DITEP : Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques, Educatifs et Pédagogique

E
EJE : Educateur/trice de Jeunes Enfant(s)
EAM : Etablissements d'Accueil Médicalisés
EANM : Etablissements d'Accueil Non Médicalisés
ESAT : Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS : Etablissement Social et Médico-Social
ES : Educateur/trice Spécialisé/e
ETS : Educateur/trice Technique Spécialisé/e

F
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FdV : Foyer de Vie
FS : Fonctions Supports

GEVASCO : Guide d'Evaluation Scolaire

I
IME : Institut Médico Educatif

M
MAA : Moniteur/trice Adjoint/e d'Activité
MAS : Maison d'Accueil Spécialisé
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
ME : Moniteur/trice Educateur/trice

P
PP : Projet Personnalisé
PE : Pôle Enfance
PHA : Pôle Handicaps Associés
PIIP : Pôle Initiation et Insertion Professionnelle

R
RGPD : Règlement Général de Protection des Données

S
SEGPA : Section d'enseignement général et professionnel adapté
SESSAD : Service d'Education Spécialisé et de Soins A Domicile

T
TED : Troubles Envahissants du Développement
TSA : Troubles du Spectre Autistique
TDI : Trouble du Développement Intellectuel

U
UE : Unité d'Enseignement
UEE : Unité d'Enseignement Externalisé
UEMA : Unité d'Enseignement Maternelle Autisme



MOT DU DIRECTEUR

Élaborer, rédiger, et animer l'écriture de notre projet d'établissement en période de crise sanitaire mondiale voilà un énorme défi que nous avons relevé.

L'ARPEJH, petite association toujours plus innovante a su développer au sein de son Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME) des modalités d'accompagnements créatives. Ce projet est le fruit d'une intelligence collective mis au profit des jeunes en situation de Handicap et leur famille de notre territoire. Ainsi, nous sommes passés d'une logique d'établissement à une logique de besoins.

Le projet DAME ARPEJH est né, en 2019 de la fusion entre le *SESSAD Les Iris* et l'*IME La Pépinière* pour rendre possible l'installation en Dispositif, sur le modèle expérimental des DITEP, par anticipation au cadre législatif.

Notre projet de rapprochement de tous nos services permet un projet institutionnel plus efficient. Notre *DAME* met l'accent sur une meilleure coordination et une meilleure coopération des acteurs au sein de l'association mais aussi avec ceux du territoire. Ceci implique évidemment une connaissance fine de notre environnement, des politiques sociales et locales. **Une approche qui doit rester ajustée, sans cesse, aux besoins d'enfants et adolescents en situation de handicap**

Malheureusement, la crise sanitaire n'a pas permis sa mise en place de manière efficiente, nous avons dû mettre en place des modalités d'accompagnements garantissant la sécurité de tous et limitant le plus possible la contamination. C'est l'essence même du Projet Personnalisé qui a été mis à mal en 2020 et 2021, mais l'urgence était sanitaire. Familles, usagers et professionnels avaient bien compris l'enjeu

Le DAME a pour objectif de favoriser l'inclusion scolaire, mais aussi l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes qu'il accompagne. Pour ce faire, le DAME :

- *Soutient le jeune, la famille et tout professionnel intervenant dans ce projet*
- *Accompagne, si besoin, le jeune dans sa classe et adapte les modalités de scolarisation (temps plein, temps partiel)*
- *Propose des soins adaptés*
- *Développe l'autonomie et les compétences psycho-sociales du jeune*
- *Participe à la construction du projet de vie du jeune*

Avec les modalités de ce nouveau projet d'établissement 2023-2028, il s'agira de s'appuyer sur l'ensemble des ressources présentes dans l'association ARPEJH et de les fédérer afin de les optimiser dans un seul but : faciliter le parcours de l'enfant en situation de Handicap et l'aider à s'inscrire le plus possible dans notre société la plus inclusive possible. **Nous devons imaginer et mettre en œuvre des modes de fonctionnement plus souples, plus fluides, qui laissent la place aux initiatives et à l'innovation : passer d'une logique d'établissement à une logique de parcours.**

Les pages qui sont pour les professionnels de l'ARPEJH un formidable guide de travail, valorisant notre savoir-faire au service des jeunes et leur famille. Ce projet est ainsi l'occasion de rappeler les fondements de notre action et le sens de nos pratiques

Florian BEN SOUSSAN, Directeur

Ce projet a été élaboré par l'ensemble des professionnels du *DAME ARPEJH*. Pour ce faire, une cheffe de projet, en charge de la rédaction, de l'animation et du pilotage du COPIL, en collaboration avec la Direction et le CODIR, a été recrutée.

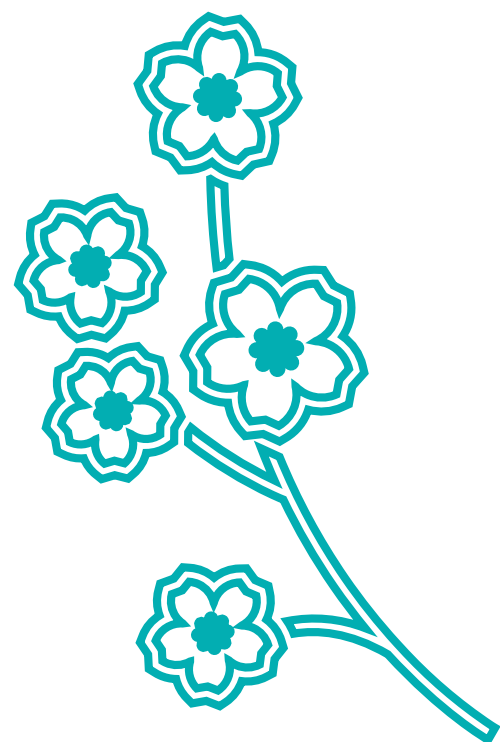
Ce COPIL pluridisciplinaire composé de 8 professionnels ayant des fonctions différentes et appartenant à des services différents (3 ES, 1 AS, enseignante spécialisée (et coordinatrice de l'UE), 1 ASS, 1 psychologue, 1 AMP), a garanti la représentativité et la participation des professionnels.

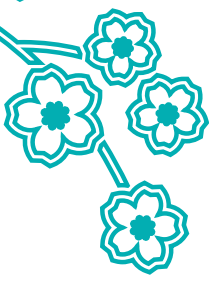
Le COPIL s'est réuni tous les mardis de 15h15 à 16h30 de mai à juin (soit 8 fois).

En amont de la première rencontre, la cheffe de projet s'est déplacée au sein des services pour indiquer aux professionnels la méthode d'élaboration du projet, à savoir :

1. Qu'avant chaque réunion COPIL un support expliquant les thèmes abordés serait diffusé,
2. Qu'après chaque réunion COPIL un compte rendu serait partagé,
3. Que tous les professionnels du *DAME ARPEJH* pourraient se rapprocher d'un des membres du COPIL pour faire part de commentaires, remarques ou idées

Le suivi du PE sera assuré en CODIR.





I. PRESENTATION DE L'ARPEJH



545 chemin de la Pépinière,
13600 La Ciotat



114 jeunes accompagnés de 3
à 20 ans



70 professionnels



Ouvert 210 jours par an

L'HISTORIQUE

1965 : création de
La Pépinière (IME :
IMP / IMPRO)

1978 : l'ARPEJH assure la
gestion de *La Pépinière*

2007 : création du
SESSAD

2019 : transformation de
l'IME et du SESSAD en
DAME

2021 : création d'une *UEMA*

2022 : création EMASCO
le Garlaban et de l'UEE
Albert Blanc

LES ORIENTATIONS DU DISPOSITIF ASSOCIATIF

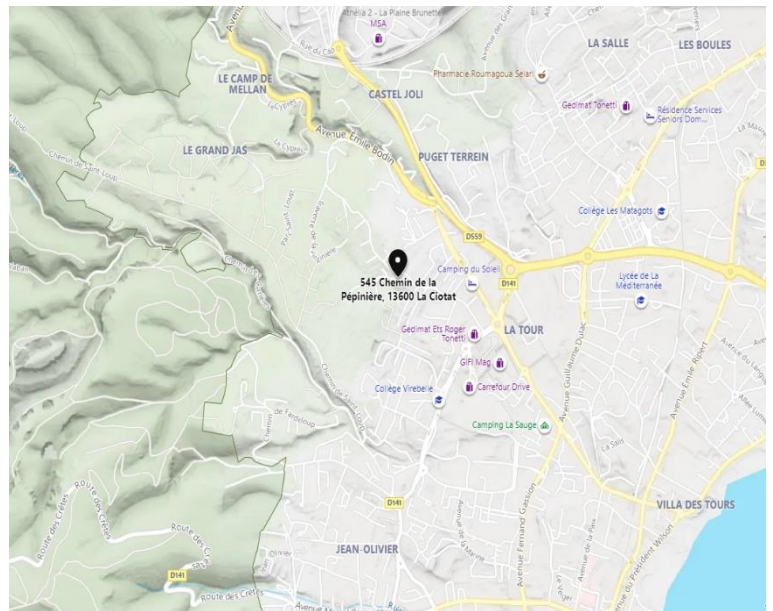


L'ARPEJH veille au :

- Respect de la dignité ;
- Respect de l'intégrité ;
- Respect de la vie privée ;
- Respect de l'intimité et de la sécurité.

NOTRE PROJET

Le *DAME AREPJH* propose, aux enfants, adolescents, jeunes adultes et jeunes majeurs en aménagement Creton, un accompagnement souple et modulable en fonction des attentes et des besoins identifiés, tourné vers l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle quand celle-ci est possible. Ce *Dispositif* implique un décloisonnement des divers services de l'ARPEJH et une grande coordination entre ces derniers.



LES ASPECTS MANAGERIAUX

L'équipe de Direction est constituée d'un Directeur, de trois chefs de service éducatifs, d'une cheffe de service des Fonctions Supports et d'une coordonnatrice de PUE. Cette équipe impulse une approche interdisciplinaire et individualisée de l'accompagnement des jeunes accueillis au *DAME ARPEJH*. L'équipe veille avec exigence et fermeté au respect des objectifs définis dans le Projet d'Etablissement et les Projets Personnalisés des usagers. Elle impulse la bienveillance et une posture professionnelle adaptée.

LA GESTION DES PARADOXES

Aujourd'hui les ESMS doivent prendre en compte certains paradoxes. Le *DAME ARPEJH* est notamment confronté à 2 paradoxes :

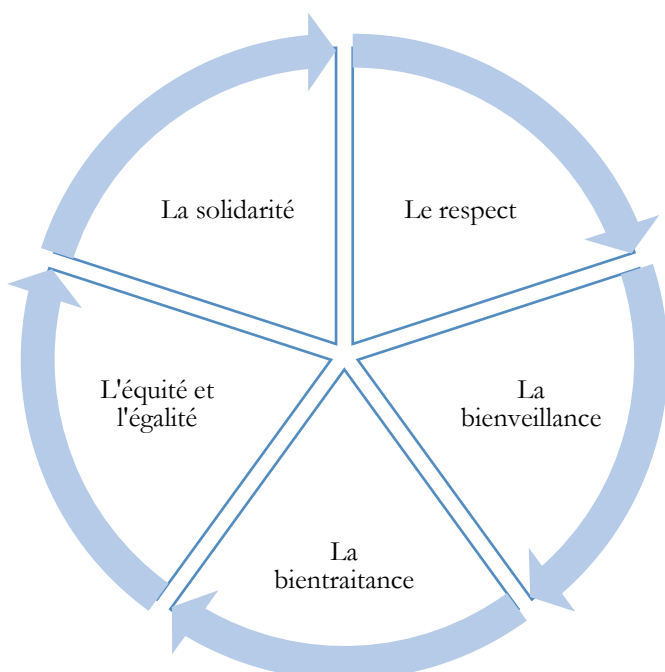
1. Le paradoxe entre autodétermination et protection

L'article L 116.1 du CASF mentionne que « *l'action sociale et médico-sociale tend à promouvoir [...] l'autonomie et la protection* ». Ici la question suivante se pose : jusqu'où va la promotion d'autodétermination ? En effet, si on accorde une trop grande autonomie à un jeune mais que ça ne correspond pas à ses capacités, cela peut être dangereux. Pour prendre en compte ce paradoxe, les professionnels du *DAME ARPEJH* évaluent attentivement les capacités des usagers à ne pas se mettre en danger afin d'élaborer les axes du projet personnalisé.

2. Le paradoxe entre personnalisation de l'accompagnement et vie collective

Le *DAME ARPEJH* se doit d'assurer un accompagnement individuel à chaque jeune dans un cadre collectif. Pour faire face à ce paradoxe, une nouvelle organisation, plus transversale et centrée sur les besoins des usagers, a été mise en place au *DAME ARPEJH* (cf. page 11). Cette organisation nouvelle s'est faite à budget constant.

NOS VALEURS





II. LE DAME

UN CHANGEMENT PORTE PAR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Annoncée dans la conférence de presse de décembre 2017, la transformation des IME en **plateformes de ressources et de services pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap** redéfinit durablement la position des établissements dans la logique de l'école inclusive, et, au-delà, d'une société pleinement inclusive. Ce mouvement progressif découle logiquement de la priorité à la scolarisation en école ordinaire et de la subsidiarité de l'accueil en établissement spécialisé, sans méconnaître le rôle complémentaire de ces derniers. Il s'agit de déplacer durablement le centre de gravité des actions engagées par les équipes Médico-Sociales vers le milieu ordinaire en lien avec les établissements scolaires et de loisirs et en renforçant la place des familles.

Conformément à la volonté politique portée par le Dr Agnès BUZYN, ancienne ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Sophie CLUZEL, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées et Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, en faveur de l'inclusion des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap. La politique du gouvernement porte une ambition inédite d'amélioration de la scolarisation des enfants en situation de handicap, au plus près de leur lieu de vie et en privilégiant la scolarisation au sein des écoles de la République.

Conformément au rapport Piveteau¹ prônant « *une réponse accompagnée pour tous* », une démarche visant à mettre en œuvre des solutions d'accompagnement plus souples pour les personnes en situation de handicap afin d'éviter toute rupture dans leurs parcours de santé.

Conformément à la réforme engagée par le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques et mettant en œuvre une démarche de simplification et d'assouplissement du régime d'autorisation, dans une logique de fonctionnement en Dispositif et pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes. Il définit une nouvelle nomenclature des ESMS impliquant la disparition des « SESSAD » et prônant désormais une offre globale sur le modèle du « DITEP ».

Conformément à la restitution du 11 février 2019 de la concertation intitulée « *Ensemble pour une école inclusive* » en lien étroit avec le CNCPPH qui propose de supprimer les catégories d'ESMS « IME » et « SESSAD » au profit des « dispositifs » (modèle du DITEP) et de ne plus penser « établissement ».

Conformément aux valeurs et à l'engagement de l'ARPEJH en faveur des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, nous appuyant sur les liens de travail et les coopérations existants déjà à Aubagne-La Ciotat, notamment avec le Service Petite Enfance et le Service Education de la ville de La Ciotat mais aussi de l'implication de l'IME La Pépinière dans le réseau des EJE du bassin de La Ciotat/Aubagne.

¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Zero_sans_solution_.pdf

Ainsi dès septembre 2019, la transformation de l'offre médico-éducative s'est inscrite au sein de l'association *ARPEJH* portée par son CA et sa Direction. En effet, *l'IME La Pépinière* et le *SESSAD Les Iris* s'organisent maintenant en *Dispositif*. Ce fonctionnement permet des liens plus rapprochés entre les services de *l'ARPEJH*. Le développement de l'attractivité de *l'ARPEJH* repose ainsi sur la capacité à proposer des projets et des parcours innovants qui répondent à la fois aux spécificités des usagers et à l'ouverture de notre association sur son environnement et son territoire. C'est pourquoi *l'ARPEJH* poursuit son action en faveur des jeunes à besoins particuliers mais également sur la promotion des valeurs qui fondent notre modèle institutionnel et sur l'exigence de construire une société inclusive, citoyenne et innovante toujours en quête de sens.

Volonté inclusive aussi, pour la première fois depuis l'ouverture de *La Pépinière*, des classes ont été externalisées dans un collège et un lycée de La Ciotat pour permettre aux élèves du *DAME ARPEJH* d'aller faire classe avec leur enseignants spécialisés au sein des établissements scolaires de la République dès 2019.

Aussi, afin d'apporter des réponses modulaires en adéquation avec les besoins des enfants et les demandes des familles, formalisé par la mise en place de parcours personnalisés, plusieurs modalités d'accompagnement sont développées au sein du *DAME ARPEJH*. Il s'agit de proposer une réponse adaptée aux besoins des usagers dans la logique de *Dispositif* qui s'inscrit pleinement dans les objectifs et préconisations du Rapport Piveteau « *Zéro sans solution* » et de la mission Desaulle sur la « *Réponse Accompagnée Pour Tous* »² c'est-à-dire construire une solution adaptée sur notre territoire et lutter contre la rupture du lien avec le milieu ordinaire. Ainsi à la signature de notre CPOM, le *DAME ARPEJH* garantira l'accompagnement adapté pour 114 jeunes en situation de handicap de l'Est des Bouches du Rhône (87 pour l'IME, 20 pour le SESSAD et 7 pour l'UEMA) auxquelles se rajoutent les interventions de notre EMASco.

Tout ceci permet un projet institutionnel plus efficient. Le *DAME ARPEJH* met l'accent sur une meilleure coordination et une meilleure coopération des acteurs au sein de l'association mais aussi avec ceux du territoire. Ceci implique évidemment une connaissance fine de notre environnement, des politiques sociales et locales.



Ce projet est mis en place en accord avec la loi 2002-2, tout comme le livret d'accueil, le contrat de séjour, le règlement de fonctionnement et la charte des droits et des libertés du DAME ARPEJH.

² <https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/reponse-accompagnee-pour-tous/article/une-reponse-accompagnee-pour-tous-principe-et-debut-des-travaux>

CADRE REGLEMENTAIRE

Cadre réglementaire ESMS

Le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié.

La loi 2002-2 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale.

La loi 2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées du 13 décembre 2006.

Le rapport Piveteau « *zéro sans solution* » de juin 2014 et le programme « *Une réponse accompagnée pour tous* ».

Le décret n°2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques dans une logique de fonctionnement en dispositif et pour une meilleure adéquation des réponses apportées aux besoins des personnes.

Cadre réglementaire de scolarisation

Le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 remplaçant les annexes XXIV, XXIV bis et XXIV ter au décret du 9 mars 1956 modifié.

Le décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements de l'éducation et les ESMS.

Le Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap.

L'arrêté du 2 avril 2009, relatif aux unités d'enseignement dans les établissements et services médicaux-sociaux.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République

La Circulaire de rentrée du 6 juin 2019 – Ecole Inclusive



PRESENTATION DU DAME



L'IME La Pépinière a eu son autorisation de fonctionnement renouvelée le 2 janvier 2017 délivrée par le DG de l'ARS.



Le SESSAD Les Iris a eu son autorisation de fonctionnement modifiée le 1^{er} juillet 2021 par l'ARS PACA avec la création de **l'UEMA Les Myosotis**. La capacité totale du service est maintenant de 27 places.



L'EMASco Le Garlaban a été mise en place au 1^{er} Septembre 2023

Les établissements de **l'ARPEJH** ont évolué vers un **DAME**, et ce, par anticipation de la future réforme réglementaire. Le projet **DAME La Pépinière** naît, en 2019 de la fusion entre le **SESSAD Les Iris** et **l'IME La Pépinière** pour rendre possible l'installation en *Dispositif*, sur le modèle expérimental du DITEP. Le **DAME** a pour mission de favoriser l'inclusion scolaire, mais aussi l'inclusion sociale et professionnelle des jeunes qu'il accompagne.

> Une logique centrée sur les attentes et besoins du public

L'ENFANT, L'ADOLESCENT, LE JEUNE MAJEUR

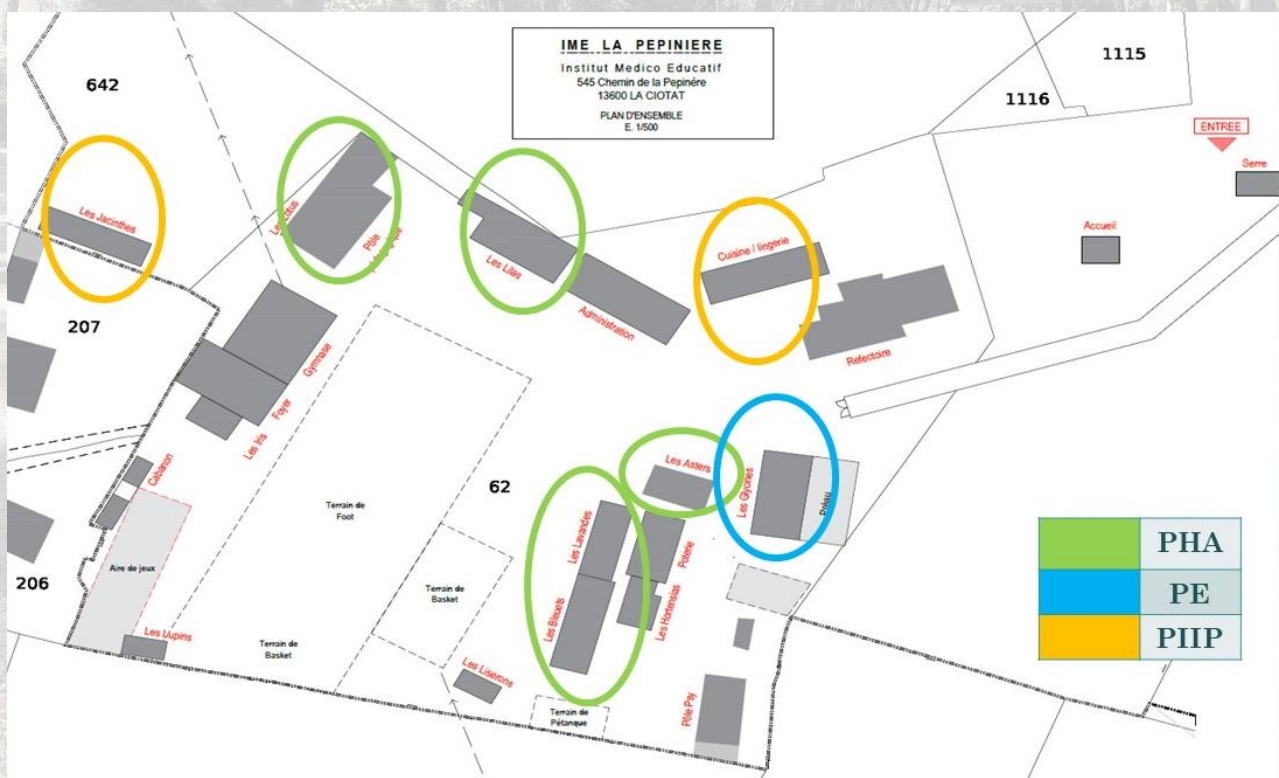
- Ses attentes, ses besoins

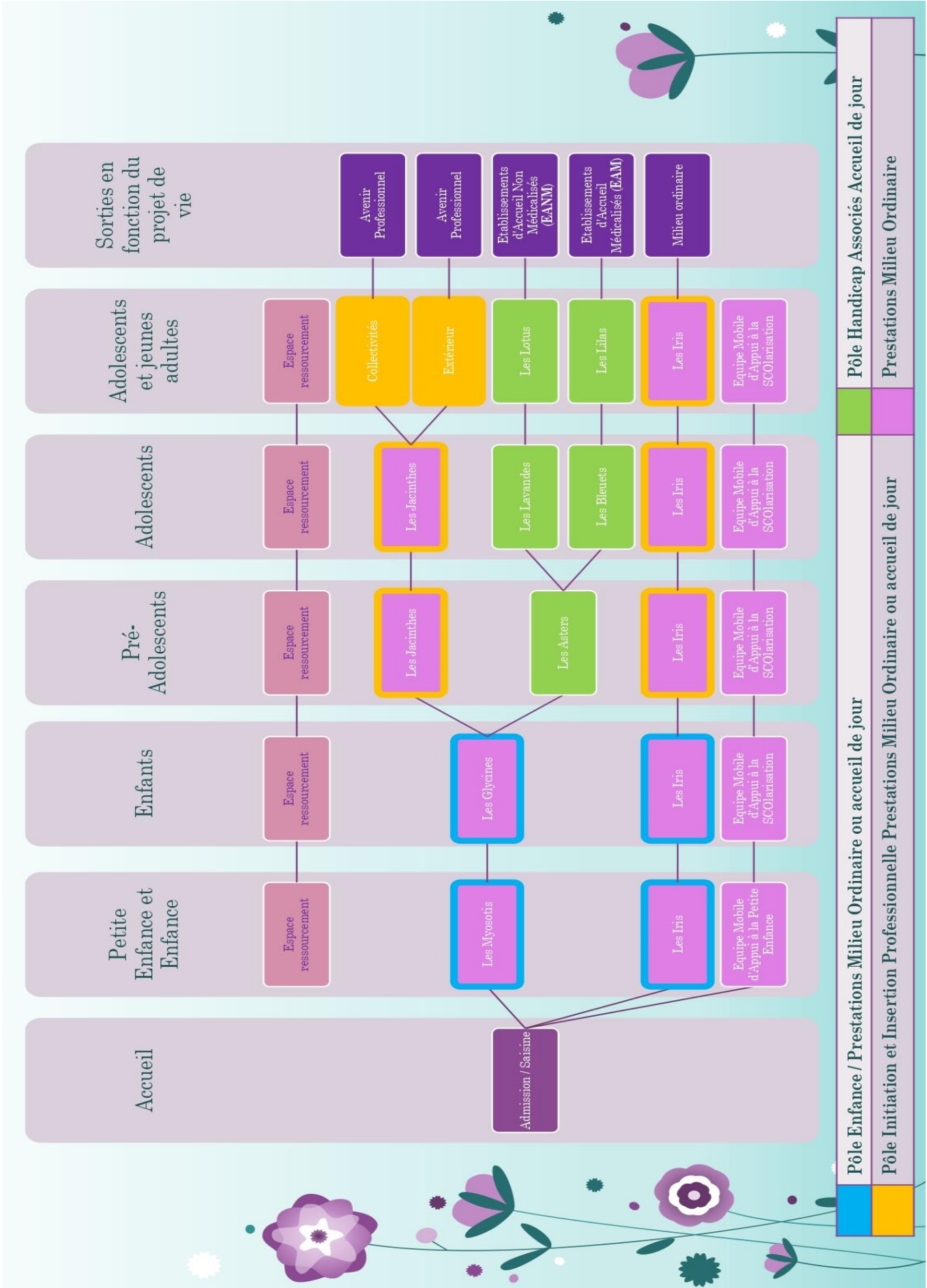
PROJET PERSONNALISE

- D'autonomie et de participation
- De soin
- De scolarisation

PROJET D'ETABLISSEMENT
PROJET DE SERVICE

- Projet Collectif DAME







III. LE PUBLIC ACCUEILLI

LES EVOLUTIONS DU PUBLIC ACCUEILLI

AUPARAVANT

- Déficiences intellectuelles légères et problématiques psychosociales.

AUJOURD'HUI

- Déficiences plus modérées, voire lourdes, associées à des troubles du comportement.

Moins d'insertion professionnelle en milieu ordinaire et protégé

Plus d'orientation en structure adulte (type EAM et EANM)

Augmentation des jeunes accueillis en aménagement Creton (manque de places dans les structures médico-sociales adultes)

Les politiques actuelles prônent l'école inclusive et la désinstitutionnalisation. Les jeunes en situation de handicap les moins déficients intellectuellement peuvent bénéficier d'un accompagnement scolaire avec une AVS ou AESH en classe ordinaire ou en dispositif ULIS, UEM, SEGPA... en milieu ordinaire.



A l'inverse, les jeunes ayant des déficiences intellectuelles modérées voire lourdes sont orientés vers d'autres structures médico-sociales. De plus, ces dernières années, les familles ont la possibilité de faire appel à des professionnels en libéral. C'est une solution alternative aux structures MS, notamment pour les jeunes les moins déficients intellectuellement.



Rajoutons que l'évolution du public accueilli au sein de l'ARPEJH fait suite au rapport Piveteau « *zéro sans solution* » qui a amené une réorganisation du suivi des dossiers par le biais de Via Trajectoire, outil d'aide à l'orientation et à l'admission des usagers mis en place par l'ARS. Via cet outil, des jeunes en situation complexe sont positionnés pour être admis à l'ARPEJH dans un objectif de lutte contre les ruptures de parcours.



LES INDICATIONS

114 usagers : 3 à 20 ans

- 20 places SESSAD
- 87 places IME
- 7 places UEMA

Types de handicap

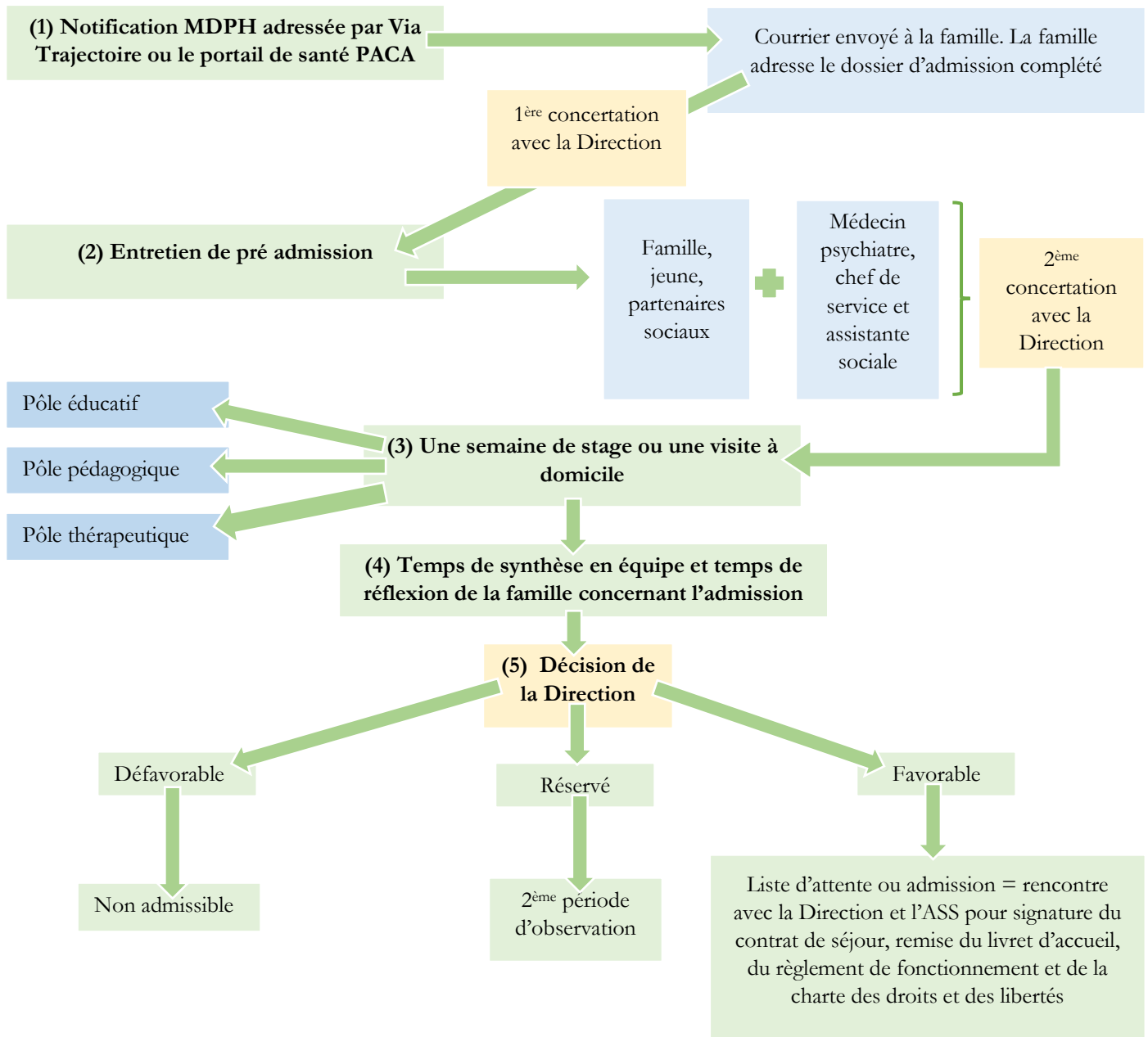
- Déficience intellectuelle moyenne avec ou sans troubles associés
- Troubles du spectre autistique

LES CONTRES INDICATIONS

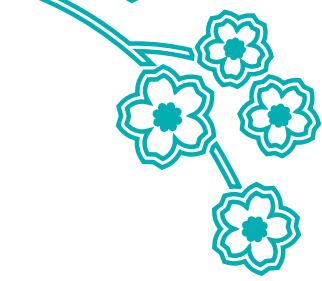


- Incompatibilité de comportement avec la vie en collectivité ;
- Pas d'autonomie primaire ou problèmes psychomoteurs lourds ;
- Soins particuliers demandant un plateau technique spécialisé ;
- Contre-indication médicale ;
- Trouble psychiatrique invalidant

LA PROCEDURE D'ADMISSION³



³ Plus de détails dans la procédure admission / pour l'UEMA cf. protocole spécifique



IV. LA NATURE DE L'OFFRE DU DAME

LA NOUVELLE ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit de la mise en œuvre des coordinations de parcours personnalisés des jeunes en adéquation avec des activités sur les axes éducatif, thérapeutique, pédagogique, adaptés à leurs besoins repérés. **L'enjeu est de passer d'un fonctionnement par groupe à un fonctionnement par besoins identifiés** et de repenser ainsi la mise en place des activités et le sens de celles-ci telles que nous l'impose la feuille de route SERAFIN PH.

Les **EJE, ES, ETS, CESF** des trois pôles sont présents **tous les matins** sur site pour faciliter les repères du matin et la **mise en place de rituels avant les accompagnements personnalisés**

Les **AES, AMP, AS, MAA** des trois pôles sont présents **tous les après-midi** pour participer à la **mise en place des activités transversales en fonction des besoins des jeunes**

Les **ME** des trois pôles sont présents **en fonction des projets des jeunes** pour participer à la **mise en place des activités en fonction des besoins des jeunes**

Dans cette organisation les jeunes accompagnés seront tous les matins avec leur groupe de référence. Puis, l'après-midi, ils participeront à des activités en fonction de leurs besoins repérés et identifiés. Les activités proposées doivent être en lien avec les 4 grands thèmes ci-dessous. Elles sont toutes détaillées et rassemblées ensemble. Une trame « projet d'activité » est d'ailleurs formalisée et est mise à disposition des professionnels. Ces derniers ont donc accès aux informations relatives à toutes les activités proposées au sein du *DAME ARPEJH*. Ceci favorise la transversalité.

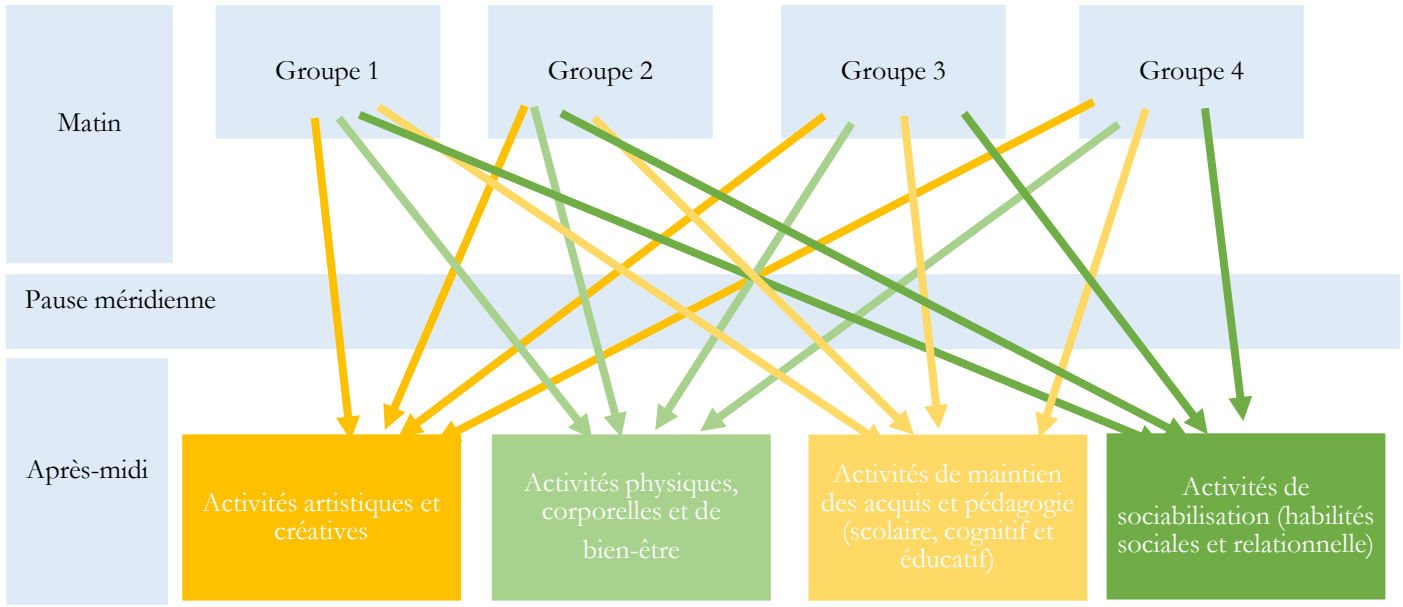


Illustration :



Un professionnel d'un pôle a la possibilité de mettre en place une activité pour un autre pôle.

Les jeunes accompagnés dans le cadre de la modalité « soutien à la scolarisation » peuvent participer aux activités mises en place dans le cadre de la modalité d'accompagnement « scolarisation adaptée » et inversement, en fonction des besoins des jeunes (page suivante pour explication des modalités).

LES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

L'objectif prioritaire du *DAME* consiste à proposer à chacun un accompagnement adapté à des besoins particuliers qui évoluent. Cette adaptation continue, la modularité et la souplesse qu'elles impliquent doivent se réaliser dans une organisation inscrite en continuité dans des modalités de fonctionnement variées et complémentaires.

La réponse aux besoins des enfants, adolescents, jeunes majeurs et jeunes adultes en aménagement Creton doit être la plus adaptée possible à leurs besoins spécifiques ainsi qu'aux moments clés de leur vie. Cette réponse est favorisée par une dynamique de parcours fluide et d'offre de services plus étendue.

Scolarisation adaptée

Accueil des enfants, adolescents et jeunes adultes ayant besoin d'un accompagnement global complet sur site.

Prestations en Milieu Ordinaire

Soutien et accompagnement en milieu ordinaire en favorisant l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle.

Appui à la scolarisation

Appui aux professionnels de l'Education nationale et des collectivités (actions de sensibilisation, partage d'outils...)



Les 3 types d'accompagnement se déploient pour répondre au mieux aux besoins et attentes du public accompagné ou faisant l'objet d'une fiche de saisine.

POLE ENFANCE

> Scolarisation adaptée

L'UEMA LES MYOSOTIS

Il s'agit d'un projet coconstruit avec l'Education nationale et les collectivités territoriales, répondant aux besoins du territoire en matière de structures spécialisées pour les enfants porteurs de **Trouble du Spectre Autistique (TSA)**.



L'UEMA est une **classe à part entière au sein de la maternelle Louis Pécourt à La Ciotat**. Ce dispositif accueille **7 jeunes de 3 à 6 ans** avec un diagnostic TSA et une notification d'orientation MDPH UEMA. Les élèves sont accueillis de 8h30 à 13h30 les lundis, de 8h30 à 16h30 les mardis, jeudis et vendredis. Un accueil est proposé certains jours des vacances scolaires.

L'UEMA propose un accompagnement adapté reposant sur un projet personnalisé, élaboré en équipe pluridisciplinaire et avec la famille. Il s'inscrit dans une volonté d'inclusion progressive dans les autres classes de l'école et dans tous les espaces de socialisation.

Le fonctionnement de l'UEMA se traduit par :



- Une co-construction avec les **familles** favorisant une cohérence des réponses proposées à l'enfant
- Un environnement bienveillant et sécurisant autour des **besoins** élémentaires
- Un mode de **communication** alternatif
- Des interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques adaptées aux spécificités de l'enfant et définies autour de son **parcours personnalisé**
- Des activités proposant un séquençage de l'action, des guidances pour une généralisation des **compétences**
- Une organisation **structurée de l'espace et du temps**
- Une prise en compte des **spécificités sensorielles**

LES GLYCINES

Ce service accueille des jeunes de **6 à 12 ans**, ayant une notification MDPH IME.

L'objectif des Glycines est de proposer un accompagnement adapté aux besoins des jeunes accueillis à travers la mise en place d'un projet personnalisé, coconstruit avec **les familles**.



Deux groupes peuvent composer **Les Glycines** :



- Un **groupe accueillant des jeunes**, bénéficiant de 3 demi-journées de scolaire à l'IME, de prises en charge thérapeutiques et éducatives. Ce groupe est accompagné au quotidien par une EJE, référente de parcours, et un enseignant spécialisé. L'accompagnement est axé sur l'inclusion en milieu ordinaire.
- Une **Unité d'Enseignement Externalisée avec un groupe de 6 ou 7 jeunes**. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin, les jeunes vont dans une salle de classe de la primaire Albert Blanc à Ceyreste, mise à disposition par la Mairie, avec une enseignante spécialisée et une ME, référente de parcours. Ils sont inclus dans l'école tout en gardant l'environnement sécurisant de l'IME. Les repas et les après-midis se font à l'IME, permettant aux jeunes de bénéficier d'activités transversales et de prises en charge thérapeutiques.



En fonction des années et du nombre de jeunes de 6 à 12 ans, un troisième groupe peut être créé. Celui-ci ayant les mêmes objectifs que les deux groupes existants tous les ans.

> Prestations en milieu ordinaire

LES IRIS ENFANTS

Ce service accueille des enfants de **6 à 12 ans de TSA ou avec DI** ayant une notification MPDH SESSAD.



L'accompagnement des Iris Enfants vise à soutenir l'enfant **au plus près de son environnement familial, social et scolaire**. Cette modalité propose une continuité d'accompagnement visant à prévenir les situations de rupture, apporte une réponse adaptée aux besoins des jeunes du territoire.

Il inscrit ses actions principalement et au plus près de **l'environnement du jeune**, pour favoriser une action et une relation de **proximité**.

Les objectifs des Iris Enfants :



- ✓ Proposer un accompagnement accès sur **les besoins** du jeune (communication alternative, structuration de l'espace et du temps...)
- ✓ Axer l'accompagnement sur **l'inclusion scolaire et sociale en milieu ordinaire**
- ✓ **Evaluer et coordonner** le projet du jeune en lien avec la famille et les partenaires

> Appui à la scolarisation

L'EMASco LE GARLABAN

Ce dispositif vise à **soutenir et à venir en appui à la communauté éducative** pour les élèves de **maternelle** et de **primaire** sur le secteur des 9 PIAL Lou Garlaban.



Une plaquette détaillée est disponible avec le QR code !

> Scolarisation adaptée

LES JACINTHES

Dans la continuité de l'accompagnement du Pôle Enfance, ce groupe accueille des jeunes **de 12 à 16 ans**, ayant une notification MDPH IME. L'objectif **des Jacinthes** est de proposer un accompagnement adapté aux besoins des jeunes accueillis à travers la mise en place d'un projet personnalisé, coconstruit avec **les familles**.



Comme Les Glycines, le groupe **des Jacinthes** a pour ambition la mise en place d'une **Unité d'Enseignement Externalisée regroupant 6 ou 7 jeunes**. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin, les jeunes vont dans un collège, avec une ou plusieurs salles mis à disposition par un chef d'Etablissement de collège, avec un enseignant spécialisé et un professionnel éducatif. Ils sont inclus dans le collège tout en gardant l'environnement sécurisant de l'IME. Les repas et les après-midis se font à l'IME, permettant aux jeunes de bénéficier d'activités transversales et de prises en charge thérapeutiques.

L'objectif **des Jacinthes** est aussi de **poursuivre les temps scolaires** et de mettre en place des **temps d'inclusion de découvertes des ateliers** (cuisine, blanchisserie, espaces verts).



LES ATELIERS



Ce groupe qui accueille des **adolescents de 16 à 20 ans** et qui se compose de deux sous-groupes :

- Atelier **collectivité (cuisine et blanchisserie)**
- Atelier **extérieur (espaces verts et petite maçonnerie)**



Les jeunes des groupes ci-dessus effectuent **des stages en ESAT ou en entreprise ordinaire**. Un travail sur l'autonomie (gestion budget, CV...) et sur l'orientation est effectué.

> Prestations en milieu ordinaire

LES IRIS ADO

Ce service accueille des enfants de **12 à 20 ans de TSA ou avec TDI** ayant une notification MPDH SESSAD.



L'accompagnement des Iris Ado vise à soutenir l'enfant **au plus près de son environnement familial, social et scolaire** en tenant compte de ses besoins. Cette modalité propose une continuité d'accompagnement visant à prévenir les situations de rupture, apporte une réponse adaptée aux besoins des jeunes du territoire.

Il inscrit ses actions principalement et au plus près de **l'environnement du jeune**, pour favoriser une action et une relation de **proximité**.

Les objectifs des Iris Ado :

- ✓ Proposer un accompagnement accès sur **les besoins** du jeune (communication alternative, structuration de l'espace et du temps...)
- ✓ Axer l'accompagnement sur **l'inclusion scolaire et sociale en milieu ordinaire**
- ✓ **Evaluer et coordonner** le projet du jeune en lien avec la famille et les partenaires

- ✓ Construire et accompagner un **projet préprofessionnel et social ou professionnel et social** vers le milieu ordinaire ou spécialisé,
- ✓ Soutenir l'**autonomie sociale** de l'utilisateur en terme d'accès à la citoyenneté, d'autonomie dans le logement, de déplacements et de vie sociale,
- ✓ Préciser le **projet d'orientation** de l'adolescent ou jeune adulte en favorisant un parcours d'insertion vers le milieu ordinaire,

> Appui à la scolarisation

L'EMASco LE GARLABAN

Ce dispositif vise à **soutenir et à venir en appui à la communauté éducative** pour les élèves de **collège** et de **lycée** sur le secteur des 9 PIAL Lou Garlaban.



Une plaquette détaillée est disponible avec le QR code !

POLE HANDICAPS ASSOCIES

> Scolarisation adaptée

LES ASTERS

Ce groupe accueille **des jeunes de 12 à 14 ans**, ayant une notification MDPH IME.



Dans la continuité de l'accompagnement du Pôle Enfance, le groupe **Les Asters** propose un accompagnement qui vise à poursuivre ou à renforcer les acquis, à travers des activités éducatives, pédagogiques et des prises en charge thérapeutiques. Le travail proposé est axé sur l'acquisition d'une autonomie personnelle la plus optimale possible dans les actes de la vie quotidienne, l'amélioration de la communication (verbale ou non verbale), le vivre ensemble.

LES BLEUETS et LES LAVANDES

Ces deux groupes accueillent des **jeunes de 14 à 16 ans**, ayant une notification MDPH IME.

Les groupes **Les Bleuets et les Lavandes** proposent un accompagnement qui vise à poursuivre ou à renforcer les acquis, à travers des activités éducatives, pédagogiques et des prises en charge thérapeutiques. Le travail proposé est axé sur l'acquisition ou le maintien d'une autonomie personnelle la plus optimale possible dans les actes de la vie quotidienne, l'amélioration de la communication (verbale ou non verbale) et le vivre ensemble.



LES LOTUS

Ce groupe accueille des **jeunes de 16 à 20 ans avec une orientation Foyer de Vie**, ayant une notification MDPH IME.

Le groupe **Les Lotus** propose un accompagnement qui vise à poursuivre ou à renforcer les acquis, à travers des activités éducatives, pédagogiques et des prises en charge thérapeutiques. Le travail proposé est axé sur l'acquisition ou le maintien d'une autonomie personnelle la plus optimale possible, la proposition d'un mode de communication alternatif pour certains usagers (pictogrammes), le savoir-être et le savoir-faire dans les actes de la vie quotidienne.



LES LILAS

Ce groupe accueille **des jeunes de 16 à 20 ans avec une orientation EAM ou EANM**, ayant une notification MDPH IME.

Le Groupe **des Lilas** propose un accompagnement qui vise à poursuivre ou à renforcer les acquis, à travers des activités éducatives et des prises en charge thérapeutiques. Le travail proposé est axé sur l'acquisition ou le maintien d'une autonomie personnelle la plus optimale possible dans les actes de la vie quotidienne, la proposition d'un mode de communication alternatif (pictogrammes), la mise en place d'un environnement favorisant le bien-être et le vivre ensemble.



Nous adaptons nos offres aux besoins des jeunes et proposons une modalité hybride : **le SESSAD renforcé par l'IME**. Cette modalité d'accompagnement peut être qualifiée « d'hybride ». Elle permet de faire le lien entre la modalité « soutien à la scolarisation » et la modalité « scolarisation adaptée ». Elle implique un décloisonnement entre ces modes de prise en charge. Elle s'inscrit dans la continuité de la nouvelle organisation, prônant la transversalité.

Nous proposerons à la rentrée 2023/2024 la mise en place d'un **Espace Ressourcement** pour les usagers à besoins particuliers. Ce lieu d'apaisement et de retour au calme est un réel appui au sein de notre Dispositif permettant d'apporter une nouvelle modalité d'accompagnement les usagers du Dispositif notamment dans la prévention des comportements dévifs.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT DU DAME ARPEJH



L'UE n'est pas une école ordinaire, c'est un **dispositif d'enseignement** de l'Education nationale qui est implanté au sein du *DAME ARPEJH* par le biais d'une convention et qui est régi par l'arrêté du 2 avril 2009.

Pour cette UE, l'Education nationale a détaché 0,5 ETP pour la coordination de cette UE et 4,5 ETP d'enseignant titulaires du CAPE (Certificat d'aptitude au Professorat des Écoles) spécialisé titulaires du CAPPEI anciennement CAPA- SH. Ces derniers **adaptent les apprentissages en fonction des besoins des jeunes, de 6 à 20 ans (et plus si exception), en suivant la ligne directrice du programme scolaire officielle de l'Education nationale.**



Pour information, l'UE rédige un projet Pédagogique triennal tous les 3 ans et une annexe annuelle et dépend de l'Inspection Académique de la circonscription ASH-EST.



L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE ADAPTEE

Il existe un référent EPSA au sein du DAME ARPEJH qui a pour missions principales :

- D'informer notamment les personnes accueillies par l'établissement de l'offre d'activité physique et sportive assurée au sein de cet établissement et à proximité de celui-ci



- De veiller au développement de cette offre en nouant des partenariats avec des intervenants extérieurs et aussi le pilotage du programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » pour les usagers accueillis.



LES MOTIFS JUSTIFIANT UNE SORTIE

1. Un absentéisme non justifié installé dans le temps

2. Des besoins de santé ne pouvant être couverts par les moyens disponibles au sein de l'établissement

3. Une mise en danger avérée de soi-même ou d'autrui malgré les dispositions mises en place au sein de l'établissement

4. Un non-renouvellement de l'amendement Creton décidé par la MDPH

5. Rupture du contrat de séjour par choix éclairé de la personne et de sa famille

6. Changement de lieu de résidence trop éloigné rendant impossible de réaliser des transports (famille, établissement)

LES PRESTATIONS DU DAME ARPEJH SELON LE MODELE SERAFIN-PH

Le DAME ARPEJH a adapté les niveaux de la nomenclature des prestations SERAFIN-PH pour que ce soit plus simple en interne. Pour information, les niveaux de la nomenclature SERAFIN-H figureront tout de même dans des encadrés verts.

2.1. 1. PRESTATION DE SOINS, DE MAINTIEN ET DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES	2.2. 2. PRESTATION EN MATIERE D'AUTONOMIE	2.3. 3. PRESTATION POUR LA PARTICIPATION SOCIALE
1.1. Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative	2.1. Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui	3.1. Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées
2.1.1.1.	2.2.1.2.	2.3.3.4.
1.2. Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués		3.2. Accompagnement pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti
2.1.1.2.		2.3.3.1.
1.3. Prestations des auxiliaires médicaux, des instructeurs en locomotion et avéjistes		3.3. Accompagnement de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle
2.1.2.1.		2.3.3.5.
1.4. Prestations des psychologues		3.4. Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs
2.1.1.3.		2.3.4.2.

Les temps de **réunion de synthèse ou de coordination** et les temps de *préparation et de rédaction des rapports et documents administratifs* sont tous rattachés à une prestation mentionnée ci-dessus. Ces temps ne sont pas mentionnés de manière explicite mais de manière implicite.



ACCOMPAGNEMENT A LA VIE AFFECTIVE, RELATIONNELLE ET SEXUELLE

L'accompagnement à la vie sexuelle et affective ? Qu'est-ce que c'est ?

C'est le droit fondamental de toute personne dont les jeunes accueillis au sein du *Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif ARPEJH* qui est indiqué dans le projet personnalisé du jeune.

- L'éducation sexuelle est adaptée à l'âge et au niveau de développement psycho-affectif des usagers,
- Elle permet de se reconnaître en tant qu'être sexué avec une vie intime, affective, relationnelle et sexuelle qui peut se traduire par des gestes, des paroles, exprimés en fonction de l'âge, de ses relations sociales, de son autodétermination et de son environnement,
- Dès l'entrée (petite enfance, adolescence et âge adulte),
- La reconnaissance et la gestion de ses émotions,
- L'intimité, et de celles de l'autre,
- L'affectivité,
- Le consentement dans son processus dynamique et le discernement,
- La responsabilité de leur propre santé et bien-être relationnels.



Comment accompagner les jeunes au sein du DAME ARPEJH ne proposant qu'un accueil de jour ? De quels outils disposons-nous ?



En France, l'âge légal de la majorité sexuelle est de 15 ans.

Ce sujet reste encore tabou pour certains parents et professionnels.

Une formation sera dispensée aux professionnels et qui pourrait s'étendre aux familles car les jeunes accueillis au sein du DAME ARPEJH ont des pulsions et désirs qu'il s'agirait d'accompagner.

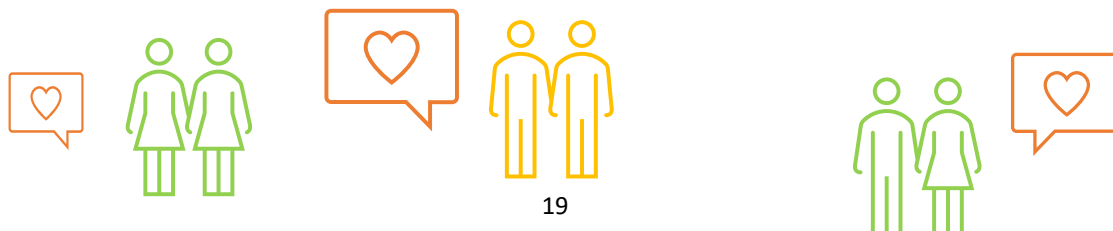
Il ne s'agit pas d'attendre un indicateur de la maturité sexuelle – la puberté- pour aborder l'identité sexuée de l'enfant.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis sont baignés d'images à travers les médias et réseaux sociaux. Des ateliers permettront de se faire leurs propres représentations d'une vie relationnelle, amoureuse et/ou sexuelle avec des repères, des réponses, des limites et des permissions.

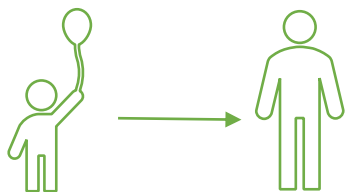
Le droit à l'information et à l'éducation à la sexualité découle d'une réglementation (Article I. 6121-6 du Code de la Santé Publique) et fait partie des préoccupations des établissements et services médico-sociaux (article 312-12 du Codes de l'Action Sociale et des Familles).

Les familles ont une place importante, elles seront systématiquement informées des sensibilisations, des groupes de parole autour de la vie affective, relationnelle et sexuelle qui seront proposés.

Des actions en direction des aidants en fonction des besoins identifiés pourront être menées (cafés parents à thème sur temps des vacances).



L'ORIENTATION ET L'ACCOMPAGNEMENT VERS LES STRUCTURES ADULTES



L'orientation vers les structures adultes est un processus qui se construit petit à petit, de façon personnalisée entre 16 et 20 ans et qui est marquée par deux étapes administratives obligatoires : majorité légale à 18 ans et entrée dans le secteur adulte à 20 ans.

L'équipe du *DAME ARPEJH* accompagne les familles dans la préparation au passage en secteur adulte (présentation de la réglementation Creton et des types de structures adultes).

> Les démarches d'orientation

Pour chaque personne accueillie, la question de l'orientation est au cœur de notre accompagnement et jalonne son parcours, selon son âge et sa situation. L'équipe du *DAME ARPEJH* aborde avec la famille la question des mesures de protection juridique (tutelle) en anticipant le moment du passage à la majorité (18 ans).

Dans le parcours de toute personne accueillie, au sein du *DAME ARPEJH*, le PIIP et le PHA représente une passerelle entre l'adolescence et l'âge adulte. Le *DAME* a pour mission d'accompagner l'utilisateur pour définir son parcours de vie d'adulte.



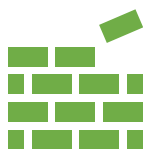
Dès 12 ans, le travail effectué par l'équipe pluridisciplinaire tend à répondre à la question : « **quelle est la structure où le parcours est le plus adapté pour réaliser mon projet de vie d'adulte ?** ».

Le *DAME ARPEJH* met donc en place des mises en situation concrètes qui permettent à la personne de se projeter dans cet univers adulte. La mise en œuvre de stage à plusieurs objectifs :

- Découvrir un établissement et ses modes de fonctionnement,
- Evaluer le niveau de compréhension des consignes, la prise d'initiative et l'autonomie,
- Confirmer son intérêt pour le secteur d'activité et le projet de vie adulte de l'utilisateur du *DAME ARPEJH*.



On distingue plusieurs attentes relatives aux stages : observation, découverte, perfectionnement, préparatoire à une embauche.



Une réunion hebdomadaire, concernant la coordination de stage et d'orientation est mise en place afin de concevoir le projet de stage des jeunes du PIIP et du PHA avec la coordinatrice de stage, l'ASS, le référent de parcours et le chef de service.

Ainsi, l'orientation est un travail de fond, constituée de regards professionnels croisés, d'évaluations régulières et de mise en situation. Après plusieurs années d'accompagnement, lors de la réunion du bilan d'orientation à l'approche des 18 ans des jeunes, l'équipe pluridisciplinaire propose l'orientation qui semble la plus judicieuse pour chaque jeune en respectant sa trajectoire, ses souhaits, ses motivations et ses possibilités. Après acceptation par l'utilisateur et sa famille, la demande d'orientation est soumise à validation auprès de la MDPH pour que le jeune adulte soit dirigé vers un ESAT s'il est en mesure d'occuper une activité professionnelle ; ou bien, en fonction de ses capacités et de son degré d'autonomie, vers un EAM, ou un EANM.

Dès lors, il s'agit de rechercher les places disponibles en établissement pour adultes, afin d'assurer la continuité dans le parcours de vie des usagers et de pouvoir accompagner la transition en douceur. Il est à noter que lorsqu'une place se libère, la décision du candidat et/ou de son représentant légal doit souvent être prise en quelques jours pour ne pas perdre la place.

> Les structures adultes

Etablissement d'Accueil Non Médicalisé

Les EANM regroupent les structures relevant seulement de l'aide sociale départementale. Il s'agit des **FdV** ou encore des **FH**.

FdV : établissement qui accueille des adultes handicapés ayant une certaine autonomie pour leur proposer des animations, des activités adaptées à leurs capacités en fonction de leur handicap. Le FdV peut proposer un accueil temporaire, de jour ou en internat. Il est destiné aux personnes ne relevant ni d'un ESAT ni d'une MAS, ni d'un FAM.

FH pour travailleurs handicapés : destiné à l'hébergement et à l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle.

ESAT

Un **ESAT** est une structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé. Cette structure accueille des personnes qui n'ont pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire ou dans une entreprise adaptée à leurs besoins. Cette structure accueille des personnes dont les capacités de travail ne permettent pas de travailler dans une entreprise ordinaire ou une entreprise adaptée.



Etablissement d'Accueil Médicalisé

Les EAM incluent tous les établissements relevant à la fois de l'assurance maladie et de l'aide sociale départementale. Il s'agit notamment des FAM.

FAM : établissement qui propose un hébergement et un accompagnement à des adultes handicapés gravement dépendants qui n'arrivent pas à réaliser seuls les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller...). En principe, le FAM accueille des personnes un peu moins dépendantes que la population hébergée en MAS. Le FAM propose une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie.

MAS

Une **MAS** propose un hébergement permanent à un adulte handicapé gravement dépendant qui n'arrive pas à réaliser seul les actes de la vie courante. En principe, le MAS accueille des personnes un peu plus dépendantes que la population hébergée en FAM. Elle propose des chambres individuelles. Elles sont généralement au nombre de 10 par MAS. Elles proposent des activités pour les résidents telles que activités manuelles, relaxation, musique.

LES AMENDEMENTS CRETON



L'amendement Creton est une mesure dérogatoire qui permet de maintenir les enfants de plus de 20 ans en établissements médico-éducatifs. Cette mesure n'est possible que de manière exceptionnelle, sous réserve d'une décision favorable de la CDAPH et à certaines conditions cumulatives :

- Être orienté(e) vers un établissement médico-social pour adultes (EANM (FdV), EAM (FAM, FH), MAS) ou un ESAT.
- Être en recherche active d'un établissement correspondant à la notification d'orientation de la CDAPH.



A noter qu'une fois que la MDPH valide l'amendement Creton, pour les FAM et les FdV, un dossier à l'aide sociale doit être fait à l'initiative des parents.

Le *DAME ARPEJH* ne fait pas les démarches à votre place mais vous accompagne.

L'institution s'assure que la personne et sa famille (ou représentant légal) ont bien compris le sens et les enjeux du maintien au titre de l'amendement Creton au plus tard au cours de l'année des 19 ans.

Concernant le renouvellement, chaque dossier est étudié individuellement, il doit être renouvelé chaque année, sous les mêmes conditions. Un jeune adulte disposant d'une orientation vers le milieu ordinaire de travail ou ne souhaitant pas être orienté dans un établissement médico-social ne peut pas bénéficier d'un maintien en amendement Creton. Il est donc sortant au plus tard à 20 ans ou avant en fonction de l'agrément de l'établissement.

Renouvellement du maintien au titre de l'amendement Creton :

Le jeune adulte ou son représentant légal doit adresser au territoire autonomie du lieu de résidence :

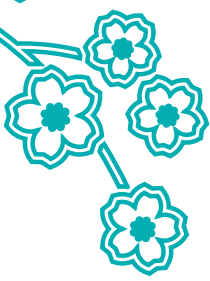
- Le formulaire de demande pour le renouvellement du maintien au titre de l'amendement Creton et le renouvellement de l'orientation adulte,
- Des attestations de demande d'inscription sur la liste d'attente en établissement pour adultes,
- Le « bilan pluridisciplinaire de prise en charge d'un jeune adulte handicapé maintenu au titre de l'amendement Creton » en annexe, rédigé par le référent parcours du DAME ARPEJH. Ce document doit spécifiquement faire apparaître le projet de vie du jeune adulte, les actions engagées pour sa réalisation, les perspectives d'aboutissement, les difficultés et les freins à sa mise en œuvre.

Pièces nécessaires à l'évaluation médico-sociale à joindre aux pièces obligatoires pour la première demande et les renouvellements :

- Bilans de stage,
- Bilan de prise en charge d'un jeune adulte handicapé maintenu au titre de l'amendement Creton,
- Avis du jeune et de son représentant légal sur les démarches entreprises et les établissements visités,

Fin du maintien au titre de l'amendement Creton :

- Les motifs de non-renouvellement sont liés à l'absence de démarche pour trouver une solution dans le secteur adulte (pas d'attestation d'inscription en liste d'attente, refus d'une place),
- Le maintien en amendement Creton prend fin après le refus d'une proposition ferme d'admission en établissement pour adultes.



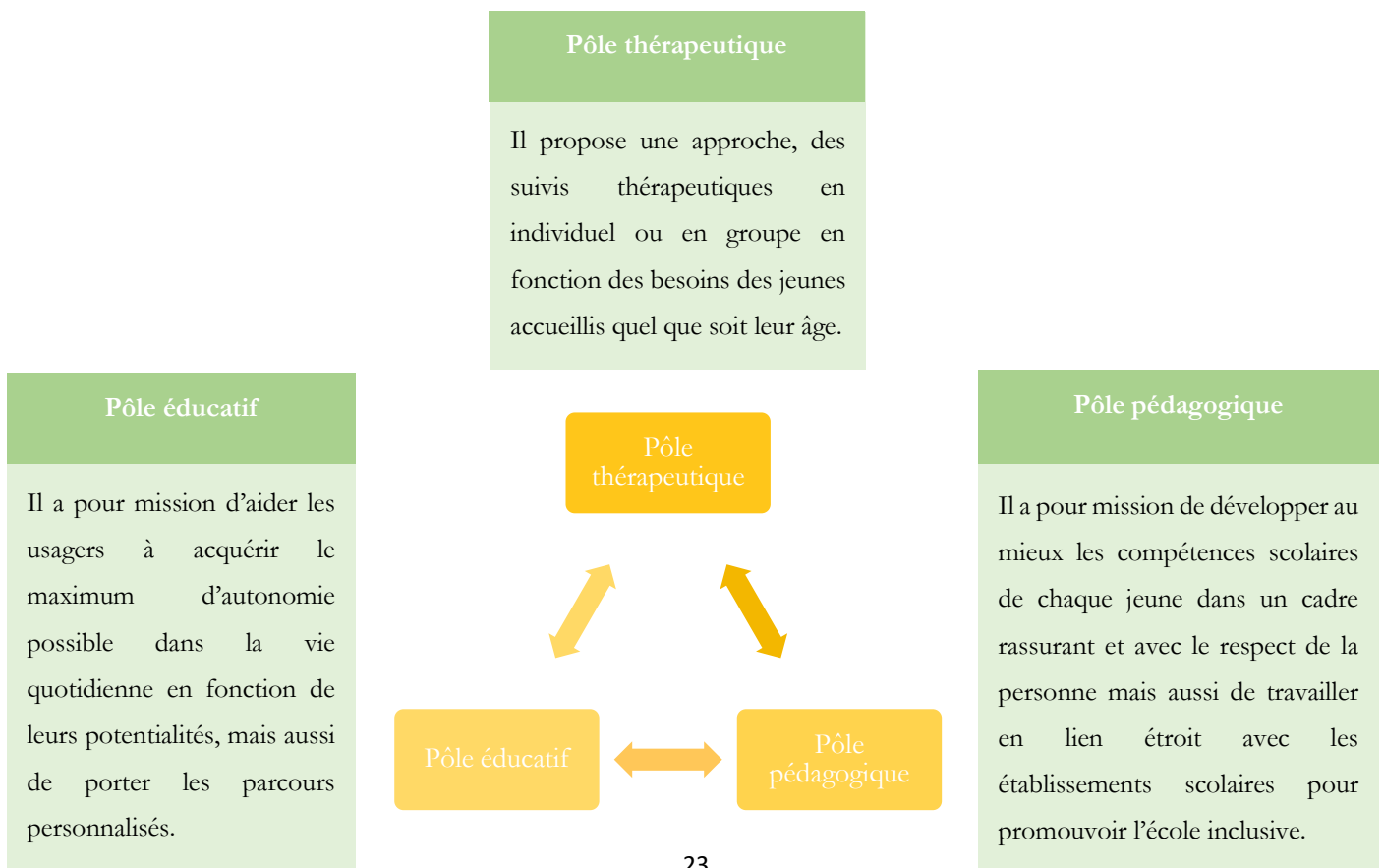
V. LE PARCOURS PERSONNALISÉ

Notre mission consiste à favoriser le développement de la personnalité de chaque enfant, adolescent ou jeune majeur, lui dispenser des apprentissages scolaires et de formation professionnelle en fonction de ses capacités et l'accompagner le plus possible vers une autonomie afin de lui permettre une inclusion sociale la plus complète possible.

Cette mission se décline donc par la réalisation d'un parcours personnalisé au sein du *DAME*. Des objectifs et des moyens éducatifs, pédagogiques et de soins sont définis, construits et évalués conjointement, par l'enfant et ses représentants légaux avec l'aide de l'équipe pluridisciplinaire. Dans ce contexte, le rôle du *DAME* sera d'apporter à l'environnement les ressources nécessaires pour que le parcours de la personne handicapée se déroule dans les meilleures conditions et ce, en conformité avec les trois axes du projet de réforme de la tarification des ESMS SERAFIN-PH : Soins – Autonomie – Participation.

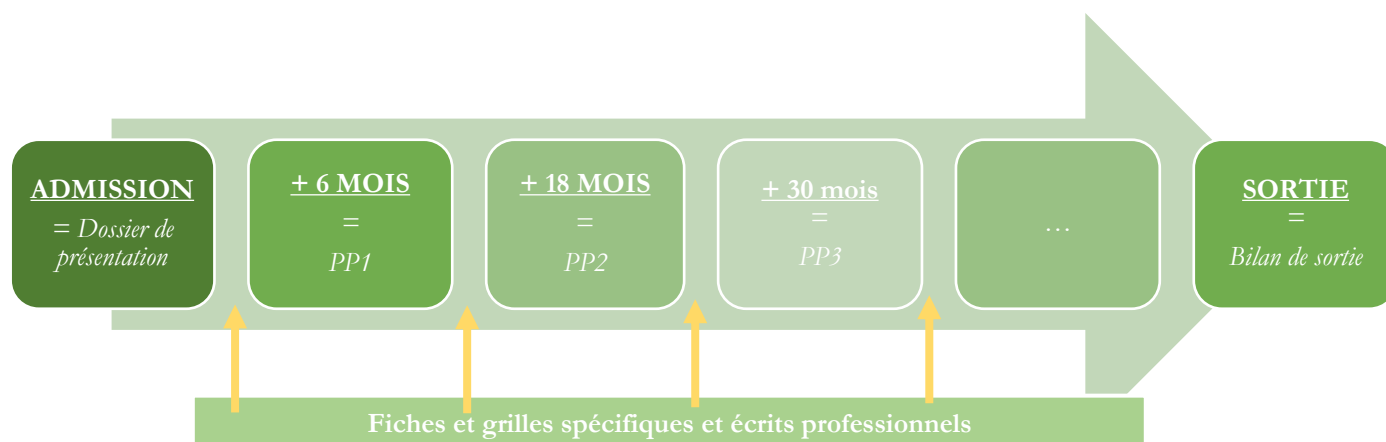
Le projet *DAME ARPEJH* appelle à la polyvalence et nous permet d'organiser davantage de flexibilité et de mobilité des compétences. Optimiser les ressources en matière de formation des personnels permet de proposer aux jeunes des réponses davantage diversifiées grâce à un panel d'activités et de compétences élargies. La logistique et les moyens généraux sont optimisés grâce à une organisation centralisée, planifiée et cadrée par le logiciel de dossier unique *Ogiris*. La signature du CPOM nous permettra une vision financière plus globale de nos activités, une plus grande facilité de gestion, ainsi qu'une meilleure répartition des dépenses.

Le parcours personnalisé au sein du *DAME ARPEJH* fait référence à la RBPP de l'ANESM « Pour un accompagnement de qualité des personnes avec autisme ou autres troubles envahissants du développement » en conjuguant des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques.



LES DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

Ils permettent une harmonisation des pratiques professionnelles tout en faisant vivre le parcours personnalisé par la mise en place et l'actualisation régulière du PPA. Des documents plus spécifiques en fonction des modalités d'accompagnement ou des sections peuvent être mis en place sous certaines conditions.



> Le dossier d'admission

Il est à remplir sur Ogirys dès l'admission avec la famille, le référent éducatif et un référent thérapeutique. Il permet d'avoir des informations indispensables pour connaître le jeune admis et mettre en place, à 6 mois, son 1^{er} PP.

> Le projet personnalisé

Il définit les objectifs de chaque jeune, en lien avec les nomenclatures des besoins et des prestations du SERAFIN-PH.

AVANT DE LA REUNION DU PROJET PERSONNALISE

RÉUNION DE PROJET à inscrire dans Ogirys avec « Construction / Elaboration » dans « Type ».

Entre J-28 et J-21 :

- Les écrits sont tous formalisés et mis sur Ogirys (les grilles et bilans spécifiques*).
- Les attentes des familles sont recueillies (fiches des attentes des familles à mettre dans la GED Ogirys).

Entre J-21 et J-14 :

- Le référent de parcours rédige le PP dans Ogirys (description de projet, freins, opportunités, attentes, des propositions d'objectifs et de critères d'évaluation).

A J-14 :

- Le PP est rédigé par le référent de parcours sur Ogirys.
- Les professionnels qui participent à la réunion d'élaboration du PP prennent tous connaissances des écrits.

A J-7 :

- Le PP est envoyé aux parents pour une lecture avant la rencontre à J-0.

*Grilles et bilans spécifiques : bilan orthophoniste, bilan psychomoteur, bilan psychologique, grille socio-professionnelle ARPEJH, grille d'évaluation éducative préparatoire au PP, diagnostic infirmier (à actualiser), bilan EPSA.

LORS DE LA RÉUNION DU PROJET PERSONNALISÉ :

RÉUNION DE PROJET à inscrire dans Ogirys (cf. guide pratique Ogirys)

Il s'agit d'une réunion de 1h15 qui se découpe en deux temps :

1. 30 premières minutes sans la famille et le jeune

Participants : chef de service, psychologue, référent de parcours, infirmier/ère (si besoin), ASS (si besoin), enseignant (si scolarisé), psychomotricien/ne (si besoin), orthophoniste (si besoin).

L'objectif de ce temps : détermination des objectifs du jeune et des critères d'évaluation en équipe pluridisciplinaire (*attention les critères d'évaluation doivent être saisis avant que le PP soit validé*) (cf. guide pratique Ogirys)

2. 45 minutes suivantes avec la famille et le jeune (si en capacité)

Participants : chef de service, psychologue, référent de parcours, infirmier/ère (si besoin), ASS (si besoin), enseignant (si scolarisé), psychomotricien/ne (si besoin), orthophoniste (si besoin) + les parents et le jeune (si en capacité).

L'objectif de ce temps :

- Demander aux parents s'ils ont des questions ou des remarques par rapport au projet qui a été remis 1 semaine avant.
- Proposer les objectifs et les critères d'évaluation discutés en amont en équipe pluridisciplinaire.

J-0

APRÈS LA RÉUNION DU PROJET PERSONNALISÉ :

RÉUNION DE PROJET à inscrire dans Ogirys (cf. guide pratique Ogirys)

Entre J-0 et J+15 : le référent de parcours actualise le PP en fonction des remarques des parents.

A J+15 : le PP est remis aux parents pour signature.

J+15

DURANT L'ANNÉE EFFECTIVE DU PROJET PERSONNALISÉ

RÉUNION DE PROJET à inscrire dans Ogirys (cf. guide pratique ci-dessous)

- Des avenants au PP peuvent être réalisés avant la date d'échéance du PP en fonction de l'évolution des besoins du jeune.
- Ils doivent être pensés et élaborés en co-construction avec les familles et signé par celles-ci.

De J-0
à J-0 +
350
jours

> Le bilan de sortie

Il regroupe deux parties :

- Une partie administrative (*imprimable via Ogirys « Doc- dossier usager*),
- Une partie éducative, pédagogique et thérapeutique (*les derniers bilans et fiches spécifiques*).

LE TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Confiance, communication, transparence, information, implication, participation

Les professionnels du *DAME ARPEJH* veillent à ce que les informations soient bien comprises par les familles, à les soutenir et à construire une relation de confiance basée sur le respect mutuel et la reconnaissance des compétences de chacun. Ils impliquent ces dernières et les sollicitent pour qu'elles soient actrices de l'accompagnement de leur(s) enfant(s) dès l'admission. Les professionnels du *DAME ARPEJH* sont cohérents et adoptent un langage commun, favorisant ainsi la transparence.

Le *DAME ARPEJH* porte une attention toute particulière au bon déroulement du CVS, instance consultative composée, a minima, de deux représentants des personnes accueillies, d'un représentant des familles ou des représentants légaux, d'un représentant du personnel et d'un représentant de l'organisme gestionnaire, permettant ainsi aux usagers et aux familles de s'exprimer et de participer à la vie institutionnelle. A noter que le nombre des représentants des personnes accueillies, des familles et des représentants légaux doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du CVS.

En outre, le *DAME* met en place :



Une réunion générale à chaque rentrée scolaire.



Des journées à thèmes (*africaine, hawaïenne...*) durant l'année.



Un temps festif et convivial, une fois dans l'année, hors du temps de travail habituel (vendredi ou samedi matin) avec les familles et les partenaires extérieurs.



Des cafés débats : il s'agit de rencontres entre des familles et professionnels volontaires sur des grands thèmes, annoncés au préalable, dans le but de faire naître un dialogue et des échanges constructifs.



Des ateliers à thème précis : il s'agit de rencontres entre des familles et professionnels volontaires sur des thèmes précis (exemple : sexualité) afin de communiquer des informations aux parents. Les professionnels, si besoin, bénéficient de sensibilisation ou de formation en amont.



Le cahier de liaison : transmission du quotidien avec la famille et diffusion d'informations institutionnelles.



Une aide à l'installation de Kidizz (*lorsque les familles sont sur le site du DAME ARPEJH*).



Des séances d'informations préparatoires à l'orientation (*à 14 ans, à 16 ans et à 18 ans*).



Une participation à la réunion pour actualiser le projet personnalisé en présence de l'équipe pluridisciplinaire

LE REFERENT DE PARCOURS

Le rôle du référent de parcours au sein du DAME ARPEJH :

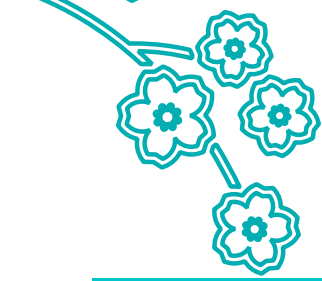
- Il collecte les informations concernant le projet de l'utilisateur : les attentes de la personne, de la famille et les éléments nécessaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du projet.
- Il dresse le bilan et ébauche les axes directionnels du projet de l'utilisateur, qu'il soumet et valide auprès de l'équipe pluridisciplinaire.
- Il assure la rédaction du dossier de suivi et en réfère au chef de service.
- Il veille à l'application et au respect du suivi du projet personnalisé.
- Il assure la continuité et la cohérence des actions et des objectifs.
- Dans la mesure où le projet évolue dans un environnement changeant, le référent initie des évaluations adaptées et ponctuelles et procède avec l'équipe pluridisciplinaire aux réajustements nécessaires.
- Il doit être clairement identifié par l'utilisateur, sa famille et/ou son représentant légal et les autres intervenants afin que lui soient transmises les informations importantes concernant l'utilisateur.
- Il est un repère et un point d'information pour l'utilisateur.
- Il est l'un des interlocuteurs de l'utilisateur dans l'institution.
- Il a un rôle d'écoute, d'observation et de guidance.
- Il est amené à entretenir des relations avec les partenaires extérieurs pour atteindre les objectifs fixés (les familles et les partenaires dans un cadre préalablement défini).



Un **changement de référent de parcours** peut se produire en cours d'année (*exemple : si un jeune change de service, passage du PHLA au PIIP*) ou à la rentrée scolaire (*exemple : passage du PE au PIIP*) en fonction des axes du projet et sur décision de la Direction et/ou des CdS en concertation avec les professionnels. Dans tous les cas, lors de ce changement, le projet et les objectifs du jeune restent (actualisation tous les ans). Les emplois du temps et les activités proposées peuvent être changées, en gardant le lien avec les objectifs et donc les besoins du jeune.

Lors de ce changement il est organisé :

- Un **temps de rencontre entre l'ancien référent de parcours et le nouveau**
- Des **temps d'inclusion** (rencontre entre le jeune, son référent actuel et son futur référent, rencontre avec les professionnels du nouveau service, visite des locaux...)
- Un **passage progressif** avec un accompagnement, pour les jeunes où l'on sait que le changement va être compliqué, par un professionnel de son ancien service au sein du nouveau service.



VI. L'ORGANISATION INTERNE

NOS PARTENAIRES

TYPE DE STRUCTURE	LES PARTENAIRES		
Les structure hospitalières	Centre Hospitalier Aubagne - La Ciotat	CAMPS / Pédiatre / Urgences	
	Centre Hospitalier Intercommunal Toulon - La Seyne	EREA / CAMPS / CMP / CATTP / HDJ Les Orangers / HDJ Ados L'Odyssée / Service de pédiatrie	
	Centre Hospitalier Spécialisé Valvert	CMP Enfants – La Ciotat / HDJ Enfants – Les Ecoutilles – Aubagne / HDJ Adolescents et Jeunes Adultes / CATTP Les Alizées - Aubagne	
	Assistance Publique des Hôpitaux de Marseille	Centre Ressources Autisme de l'Hôpital Ste Marguerite - Marseille	
	Secteur sanitaire privé	Clinique l'Escale – St Vincent / HDJ Les Oiseaux – SSR pédiatrique – Sanary-Sur-Mer	
	Association PHAR 83	IME et SESSAD Les Dauphins – Sanary-Sur-Mer / IME Présence – La Seyne-Sur-Mer / ESAT / FH	
	Association La Maison Bleue		
	Association Haricot Magique		
	Association Autisme PACA		
	Association Soliane		
Les structures associatives	Association Unapei Alpes-Provence	ESAT Les Glycines - Aubagne	
	Association ARI	HDJ Enfants – La Ciotat / CAMPS – La Ciotat / CMPP – La Ciotat et Aubagne / ITEP Les Bastilles – Aubagne / ESAT Le Grand Linche – Aubagne / ESAT Arc-en-ciel / FH Matira	
	Association Sauvegarde 13	Foyer de vie Les Chênes - Marseille	
	Centre Cassiopée	Foyer de vie Cassiopée – Aubagne	
	Complexe La Gauthière	ESAT – FH Aubagne	
	Association AVATH Toulon	ESAT	
	Le CG	Les services dépendants du CG	La PMI / L'ASE
	Les structures de la petite enfance	Crèches du territoire	
RAM			
Assistants maternelles			
Espace Petite Enfance La Ciotat			
Les établissements scolaires	Circonscriptions de La Ciotat – Aubagne – Sanary-Sur-Mer	Les écoles maternelle et ULIS école / Les pôles de ressources (participation du <i>DAME ARPEJH</i> au pôle ressources d'Aubagne) / Les RASED (liens réguliers)	
Entreprise	MB92 La Ciotat (chantier naval)		
	Restaurant Oiseau Rieur La Ciotat		
Les mairies	Mairie de La Ciotat		



Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée et/ou modifiée dans les 5 années à venir.

Nos partenariats peuvent être :

- Historiques,
- Formalisés par le biais de conventions.

Et ce, en référence à la RBPP de l'ANESM « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance ».

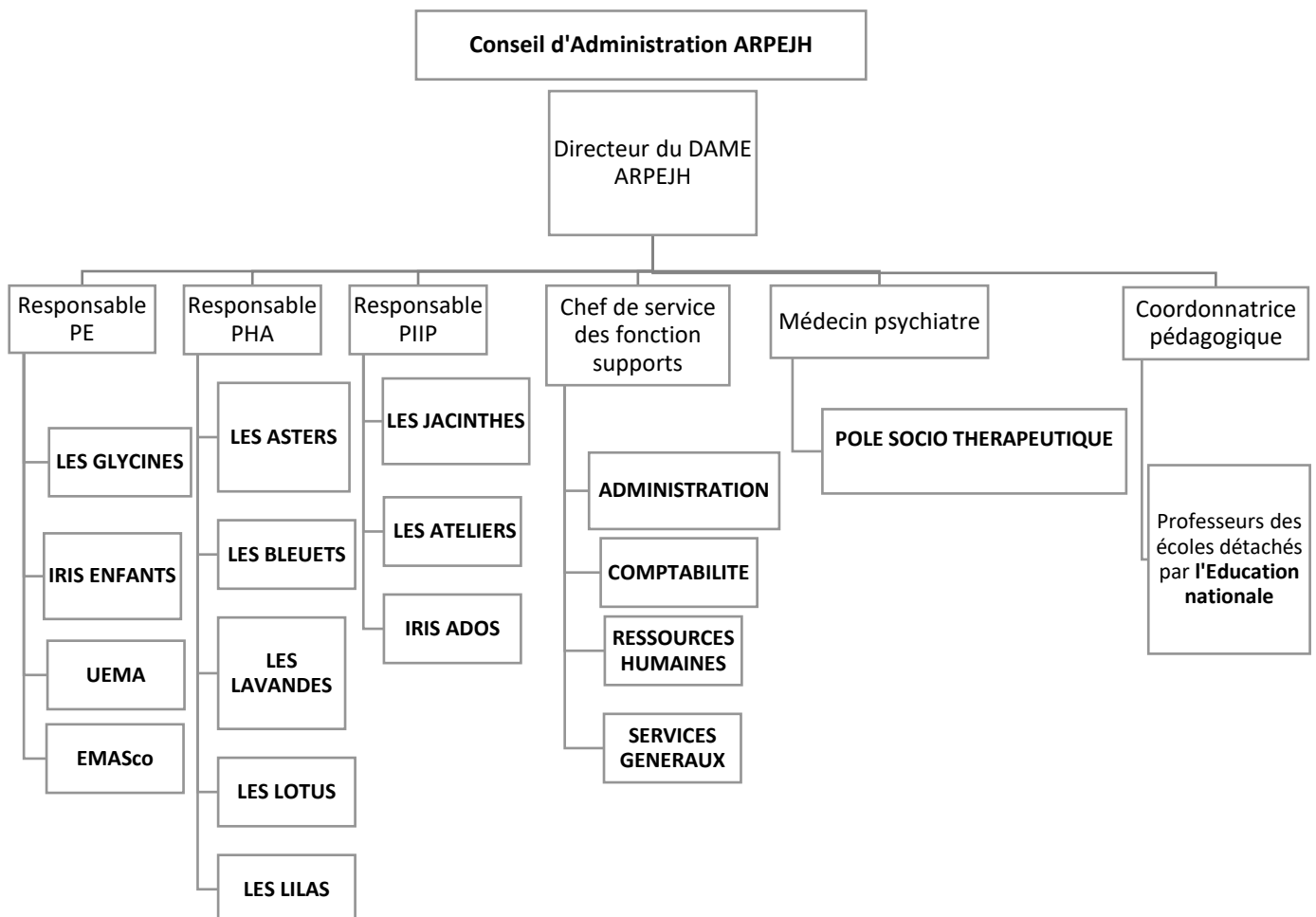
NOTRE PRESTATAIRE



TPMR : société de transport proposant des minibus pour faire les trajets domiciles/*DAME ARPEJH* des usagers.

LES COMPETENCES MOBILISEES

> L'organigramme



Des stagiaires sont accueillis chaque année pour profiter de l'expérience et les compétences des professionnels

> Les fonctions et les missions

SERVICE	TYPE DE POSTE	MISSIONS PRINCIPALES
Direction	<i>Directeur</i>	Il conduit la politique stratégique et opérationnelle des établissements de l'ARPEJH
	<i>Chef de service fonctions supports</i>	Elle veille au bon fonctionnement des fonctions supports de la structure
	<i>Secrétaire</i>	Elle assure et exécute les actes administratifs courants
	<i>La comptable</i>	Elle saisit la comptabilité générale
	<i>L'assistant RH</i>	Il assure le traitement des activités spécifiques liées à la Gestion des Ressources Humaines
	<i>Chef cuisinier</i>	Il organise la production et la préparation culinaire chaude et froide
	<i>Second de cuisine</i>	Sous l'autorité du chef cuisinier, elle aide à la préparation des repas et à l'entretien des locaux et matériels
	<i>Agents des services intérieurs</i>	Ils assurent les tâches liées à l'entretien et à la manutention
	<i>Agent d'entretien et de service</i>	Il assure le nettoyage de l'ensemble des locaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
	<i>Responsable Entretien</i>	Il coordonne le suivi des travaux et la maintenance des locaux
Fonctions supports (administratif et services généraux)	<i>Chef de service éducatif</i>	Il encadre l'équipe éducative, coordonne les actions socio-éducatives, est garant de l'application du projet d'établissement
	<i>Educateur spécialisé Educatrice de jeunes enfants</i>	Il est le référent organisationnel du groupe et assure l'accompagnement, le développement et l'autonomie des usagers en lien avec le projet personnalisé
	<i>Moniteur éducateur</i>	Il assure l'accompagnement, le développement et l'autonomie des usagers en lien avec le projet personnalisé
	<i>Aide médico psychologique ou AES</i>	Il accompagne les usagers dans les actes de la vie quotidienne
	<i>Monitrice adjointe d'activité</i>	Il est chargé de la conduite des activités pour l'apprentissage des gestes de la vie courante ou pré-professionnelle
	<i>Educateur technique spécialisé</i>	Il est le référent organisationnel du groupe et assure l'accompagnement des usagers dans une activité spécifique
	<i>Conseillère en éducation sociale et familiale</i>	Elle met en place un accompagnement individualisé au service des usagers
	<i>Professeure en activité physique adaptée</i>	Elle met en place des activités physiques et sportives en fonction des PP
Pôle éducatif	<i>Psychologue</i>	Elle est chargée de concevoir et mettre en œuvre des actions préventives et curatives en prenant en compte la vie psychique des usagers
	<i>Psychomotricienne</i>	Elle met en œuvre des actions nécessaires au développement de l'autonomie et des compétences sociales
	<i>Orthophoniste</i>	Elle intervient sur les troubles de la communication orale et écrite
	<i>Médecin psychiatre</i>	Elle conduit une action de santé incluant prévention, soin et médecine
	<i>Aide-soignante</i>	Elle est chargée de dispenser des soins d'entretiens et d'hygiène pour préserver ou restaurer la continuité d'actes ou de gestes de la vie courante
	<i>Assistante de service social</i>	Elle conseille, oriente et accompagne les usagers et leur famille
	<i>Infirmière</i>	Elle prévoit, organise et dispense des soins de nature préventive et curative
Pôle thérapeutique	<i>Coordonnatrice de l'UE</i>	Elle coordonne l'équipe pédagogique de l'UE
	<i>Professeur des Ecoles spécialisé</i>	Il enseigne les apprentissages scolaires aux usagers, en tenant compte du programme de l'Education nationale
Pôle pédagogique		

> Les fiches de poste

- Dès l'embauche d'un professionnel, sa fiche de poste lui est remise.
- Un référentiel « fiche de poste » est disponible sur le logiciel RH HRMAPS consultable par tous.

> Les délégations

- Le Document Unique de Délégation est mis en place pour le directeur.
- Un document de subdélégation est réalisé pour les Cds.

LES FONCTIONS SUPPORTS



Restauration



Entretien et maintenance des locaux



Hygiène des locaux



Administratif

Les fonctions supports : si elles apparaissent comme secondaires à notre mission d'accompagnement médico-éducatif, elles n'en restent pas moins essentielles au bon fonctionnement de l'association *ARPEJH*. Elles peuvent être définies comme l'ensemble des fonctions qui ne contribuent pas directement à l'accompagnement des jeunes au sein du *DAME*, mais qui sont nécessaires à son bon fonctionnement ou légalement obligatoires.

LA GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE



Le budget du *DAME* relève de la compétence *Etat* et est alloué par l'ARS. La Direction participe à l'élaboration du Budget Prévisionnel et est responsable de l'exécution du budget. La Direction du *DAME* gère une enveloppe de crédits délégués pour le fonctionnement.

Une partie de ce budget est répartie équitablement au niveau des unités. Ces crédits, répartis en fonction du nombre de jeunes dans chaque unité, sont constitués essentiellement par les dépenses liées aux activités et fournitures éducatives, aux activités pédagogiques, au cadre de vie proposé dans les groupes.

Le passage en contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ARS PACA n'est pas encore programmé, il devrait se faire prochainement

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

> Le recrutement

Le recrutement de nouveaux collaborateurs est une phase importante de la politique de gestion des ressources humaines et plus particulièrement de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Le *DAME ARPEJH* y apporte donc toute son attention et respecte plusieurs points cruciaux lors du recrutement : l'objectivité, la neutralité, la transparence et une prise de décision d'embauche rationnelle.

> L'intégration

Dès la signature du contrat, nous remettons au nouveau professionnel du *DAME ARPEJH* un livret d'accueil. Celui-ci permet aux nouveaux collaborateurs de prendre connaissance de la structure, de l'organisation et du fonctionnement. De plus, la Direction du *DAME ARPEJH* veille à ce que les nouveaux arrivants soient accueillis de la meilleure manière au sein des services.



LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

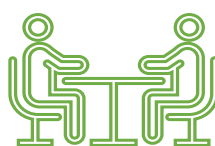


Remplace le plan de formation



En collaboration avec OPCO Santé

Le plan de développement des compétences est un document qui rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés.



Les professionnels formulent des souhaits et besoins de formation lors de l'**entretien professionnel** tous les 2 ans.

LE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS

Comptes tenus des diverses missions remplies par l'*ARPEJH* et la population accueillie dans les différents services, l'ensemble du personnel est soumis à de l'agressivité, voire des violences psychologiques et physiques de la part des usagers. Au-delà des violences à l'encontre du personnel, celui-ci peut être soumis à des événements à très fortes charges émotionnelles qui peuvent avoir, dans certaines circonstances personnelles ou institutionnelles, des répercussions sur son équilibre psychologique.

La législation prévoit l'obligation, pour l'employeur public, d'apporter un soutien administratif et juridique aux agents victimes d'un préjudice dans l'exercice de leur travail (article 11 – loi N° 83.634 du 13 juillet 1983).



La Direction est amenée à accompagner les professionnels, les conseiller et les orienter lorsqu'un événement vient perturber leur activité avec une résonnance émotionnelle et psychique importante. Les personnels peuvent ainsi être **orientés vers la médecine du travail et/ou la psychologue du travail** pour les aider à surmonter une situation qui pourrait avoir un retentissement important sur le bien-être et la santé du professionnel.



La politique de soutien aux professionnels vise à réduire les phénomènes d'usure professionnelle et les risques psychosociaux. En lien avec le service RH, la Direction du *DAME* oriente les professionnels afin qu'ils expriment leurs souhaits ou difficultés pour envisager d'autres orientations professionnelles avec ou sans formation.



Des temps **d'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP)** sont proposés et servent deux objectifs : l'un de formation individuelle et collective, l'autre de soutien aux professionnels.



La Direction et les cadres sont présents en **cas de conflits entre professionnels**. En effet, si des conflits au travail existent, il est indispensable d'y mettre fin. Très souvent, ils naissent de différends causés soit par une incompréhension, soit par une mauvaise communication. Pour y faire face, la formation « Communication Non Violente » a été mise en place pour l'ensemble des professionnels du *DAME ARPEJH*.



En cas de harcèlement, verbal ou physique, une tolérance **zéro est acceptée**. En effet, le harcèlement constitue une atteinte à la dignité de tout être humain. La Direction s'engage à prendre les mesures nécessaires pour résoudre une telle situation. Un référent « harcèlement » est d'ailleurs nommé.

LES SYSTEMES D'EVALUATION








Le Dispositif procède à l'évaluation de ses activités et de la qualité des prestations qu'il délivre, au regard notamment de procédures, de références et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles validées ou élaborées. L'évaluation s'inscrit dans un processus global et cohérent de conduite de changement et d'amélioration continue de la qualité des prestations de l'établissement avec des évaluations internes et externes ou encore avec des enquêtes de satisfaction des enfants accueillis et accompagnés

À partir des résultats de l'évaluation un plan d'amélioration de la qualité est construit puis validé par le CODIR. Il se décline par des fiches actions planifiées.

À l'heure de finaliser ce Projet d'Etablissement, la démarche qualité des ESMS est en pleine mutation et devrait être organisée dans de nouvelles modalités à compter de 2022.






LA COMMUNICATION

> Les outils numériques

OUTILS	UTILISATION
 Adresse e-mail	Chaque professionnel dispose d'une adresse électronique ARPEJH utilisée exclusivement pour des motifs professionnels, que ce soit à destination de professionnels en interne ou d'autre personnes (partenaires, familles, ...) en externe.
 Logiciel Ogirys	Chaque professionnel dispose d'un compte Ogirys lui permettant de faire des écrits professionnels, des évaluations, des transmissions, des observations professionnelles...
 La plateforme Slack	Chaque professionnel a la possibilité de se faire un compte Slack. Cet outil est utilisé exclusivement en interne pour des communications plus informelles et rapides.
 L'application Kidizz	Tous les professionnels utilisent cet outil et partagent des photos et informations (<i>menus, documents...</i>) aux familles. 
 Les téléphones fixes	Le DAME est doté de téléphones fixes dans toutes les unités permettant aux professionnels de communiquer en interne et vers l'extérieur, dans un cadre purement professionnel.
 Les téléphones portables	Les cadres de chaque service et les éducateurs des Iris disposent de téléphones portables. Ils facilitent la communication en interne et externe, dans un cadre purement professionnel.

> Les réunions

L'amélioration de la qualité et l'adaptation des parcours en fonction des besoins des usagers reposent sur l'interdisciplinarité, la pertinence et la cohérence de l'accompagnement proposé. Pour ce faire, la planification de réunions est indispensable. **Les échanges, les réflexions communes et la pluridisciplinarité favorisent la cohésion d'équipe ainsi que la dynamique du travail d'équipe.**

REUNIONS	OBJECTIFS	POINTS DE VIGILANCE	PARTICIPANTS	FREQUENCE
				
COmité de DIRection	Gestion du DAME ARPEJH, Mise en œuvre opérationnelle du projet d'établissement	On n'aborde pas les informations internes à un service	Cadres de Direction	Tous les jeudis de 14h à 16h
Réunions de coordination	Discussion portant sur l'organisation du service et l'anticipation des absences / Concertations flash sur les problématiques du moment	On ne réactualise pas les Projets Personnalisés	PE PHA PIIP	Tous les matins de 8h30 à 8h45 sauf le mercredi
Réunions du pôle thérapeutique	Coordination des soins, retours sur les prises en charge et projet thérapeutique	On n'aborde pas l'élaboration d'objectifs des PP	Pôle thérapeutique	Hebdomadaire Mardi de 8h45 à 9h30
Réunions pluridisciplinaires	Discussion sur les accompagnements des jeunes / Validation de tous les réajustements nécessaires dans les projets personnalisés	On n'aborde pas l'organisation du service d'un point de vue RH	PE PHA PIIP EMASco UEMA	Mardi de 16h15 à 17h45 Mardi de 16h15 à 17h45 Mardi de 16h15 à 17h45 Vendredi de 9h30 à 10h30 Lundi de 13h30 à 15h00
Réunions de projet	Elaboration, suivi et réactualisation	On n'aborde pas les décisions sur l'organisation du service et du Dispositif	Equipe pluridisciplinaire	Hebdomadaire Mardi en fonction du calendrier annuel
Réunion de service	Actualités du service et vie institutionnelle faite par la Direction	On n'aborde pas les PP des jeunes	Equipe pluridisciplinaire	En fonction de l'actualité lors des réunions pluridisciplinaires
Conseil de Vie Sociale	Participation et expression des jeunes et des familles sur toutes les questions relatives au fonctionnement du DAME	On n'aborde pas une situation individuelle	Membres élus des usagers, familles et professionnels, Direction et d'un représentant CA	3 fois par an

Réunion partenaires	Coordination avec les partenaires	On n'aborde pas les décisions sur l'organisation du service et du Dispositif	Partenaire, équipe pluridisciplinaire du <i>DAME</i>	Selon les besoins
Réunion générale	Projet, évènements, informations générales... Animée par la Direction	On n'aborde pas l'élaboration d'objectifs des PP	Ensemble des professionnels du <i>DAME ARPEJH</i>	Mensuelle Mardi de 16h15 à 16h45
Réunion chefs de service	Partage d'informations entre chefs de service	On n'aborde pas les projets des jeunes	Chefs de service	Hebdomadaire
Maintenance	Entretien des locaux et fonctionnement	On n'aborde pas les décisions sur l'organisation du service et du Dispositif	Agents et responsable d'entretien, chef de service FS, Direction	Mensuelle
Réunion cadres	Réflexion sur le fonctionnement institutionnel et les situations complexe / Travail sur des éléments de langage commun	On n'aborde pas l'élaboration d'objectifs des PP	CdS, psychologues, médecin psychiatre, Direction	Mensuelle
Réunion de service	Actualités du service et vie institutionnelle faite par la Direction	On n'aborde pas les PP des jeunes	Equipe pluridisciplinaire	En fonction de l'actualité lors des réunions pluridisciplinaires

> Les affichages



Les menus de la semaine sont disponibles sur le tableau situé sur le mur du réfectoire.

Les affichages obligatoires font l'objet d'un affichage sur le site du *DAME ARPEJH*.

LES LOCAUX



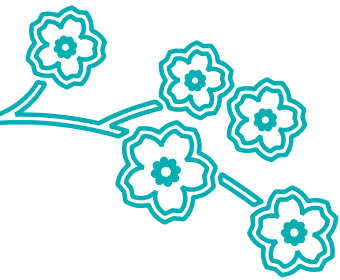
L'association ARPEJH a entamé depuis 2018 des travaux de rénovation. L'objectif est double : avoir **des locaux adaptés aux nouveaux profils et aux besoins des jeunes accueillis**.

Il y a un lien étroit entre les travaux entrepris et l'évolution du public accueilli (*vu dans une partie précédente de ce projet*). En effet, les jeunes actuellement accompagnés présentent des déficiences modérées, voire lourdes, associées à des troubles du comportement, des aménagements ont été pensés dans ce sens.



> Rénovation de certaines salles vétustes et disparition de certaines activités qui n'étaient plus adaptées aux besoins des jeunes (exemple : la vannerie) ...

> Création des Lilas et des Bleuets avec une douche et des WC pour les usagers non autonomes/ Création du pôle pédagogique et du pôle thérapeutique (regroupement par pôle) ...Création d'une salle de réunion



VII. LA DEMARCHE QUALITE ET SECURITE

LA POLITIQUE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

La loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale rend obligatoire les évaluations internes et externes au sein des ESMS afin d'améliorer la qualité des prestations assurées pour les personnes accueillies.

La prochaine évaluation externe est en *septembre 2026*. En aval, le Plan d'Amélioration Continue de la Qualité est régulièrement mis à jour.

Cette politique s'inscrit, au sein du DAME ARPEJH, avec la constitution d'un COPIL Qualité de Vie au Travail, un COPIL Sécurité et un COPIL Bientraitance.

LA SECURITE ET LA GESTION DES RISQUES



Comme le prévoit l'article L4121-1 du Code du travail, le DAME ARPEJH a établi un **Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels** (DUERP) et l'actualise régulièrement. Il s'agit :

- d'identifier les risques,
- de les évaluer,
- de mettre en place des actions correctives et/ou préventives.



Un **registre de sécurité** est utilisé à l'ARPEJH comprenant la *sécurité incendie et électrique*.



Pour la sécurité incendie,

- Le plan de rassemblement général et la procédure d'évacuation sont affichés dans chaque bâtiment.

- Chaque année une visite est organisée pour le contrôle des extincteurs.



Pour la sécurité électrique et du gaz,

- Chaque année une visite est organisée pour la vérification des installations électriques et du gaz.



Les formations obligatoires :

- Sauveteur Secouriste au Travail,
- Sécurité/prévention incendie,
- HACCP pour les professionnels de restauration.



La sécurité des véhicules :

Le parc automobile est entretenu régulièrement.



Le **plan bleu** et les **procédures de soins** sont actualisés dès que nécessaire.






Un **COPIL Sécurité** est mis en place au sein du *DAME ARPEJH*.






LA PROMOTION DE LA BIEN'TRAITANCE

Selon la HAS, la bientraitance est une démarche globale de prise en charge de l'utilisateur et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance. Et ce, en référence à la RBPP de l'ANESM « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance ». Le DAME ARPEJH s'engage dans la promotion de la bientraitance et la lutte contre la maltraitance.

QUOI	COMMENT	EFFETS ATTENDUS SUR L'USAGER
		
Prévenir le risque de maltraitance	<ul style="list-style-type: none"> - Formation et information du personnel, - Analyse de pratiques professionnelles 1 fois/mois, - Passer le relais (travail d'équipe, s'appuyer sur les transmissions des informations quotidiennes : échanges en réunion de coordination, - Signalements via fiches d'évènements indésirables ou alors via Procureur/ CRIP, - Réflexion sur la RBPP « Ethique » de l'ANESM. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre du recul sur les situations, - Eviter le libre arbitre de chacun.
Mettre en place une politique de bientraitance	<ul style="list-style-type: none"> - Une culture du respect de l'utilisateur et de son histoire, de sa dignité et de sa singularité, - Une manière d'être des professionnels au-delà d'une série d'actes, - Une valorisation de l'expression des usagers, - Un aller-retour permanent entre réflexion et action, - Une démarche continue d'adaptation à chaque situation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant en permanence à l'esprit le risque de maltraitance

LA PROMOTION DE L'AUTONOMIE

QUOI	COMMENT	EFFETS ATTENDUS SUR L'USAGER
		
Aider aux transferts et aux déplacements internes	<ul style="list-style-type: none"> - L'autonomie de transfert et de déplacement est encouragée pour tous les usagers rencontrant des difficultés (notamment difficultés psychomotrices) pour maintenir les acquis moteurs. - Culture de l'entraide et de la solidarité des usagers, pour l'aide aux déplacements notamment les trajets DAME – Bus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter l'autonomie, - Être valorisé et satisfait, - Permettre le bien-être physique et psychique.
Aider aux repas	<ul style="list-style-type: none"> - Tous les midis : repas en présence des professionnels à table avec les usagers, - Surveillance plus importante des usagers qui présentent des troubles du comportement alimentaire, - Repas mixés pour certains enfants / couverts adaptés, 	

- Accompagnement dans **l'apprentissage de l'élaboration et la confection des repas** pour les personnes plus autonomes avec l'atelier « cuisine ».

Selon les pathologies et le niveau de handicap :

Aider à l'autonomie primaire

- **Stimulation verbale**, aide partielle ou totale,
- Aide à la **connaissance de son corps**,
- **Education à l'hygiène corporelle**,
- **Respect de l'intimité** par les professionnels lors des toilettes,
- **Adaptations techniques** à la demande et aux besoins,
- **Atelier esthétique** pour les adolescents,
- **Possibilité de douche ou bain accompagné** plus spécifique par l'IDE (surveillance des ongles, hématomes...).

Soutenir l'autonomie dans la continence

- Accompagnement et/ou stimulation pour les **passages aux toilettes**,
- Mise en place de mesures pour la **prévention de l'incontinence** : soins assurés par l'infirmière, une éducatrice ou une AMP : protections, changes...

- Aider au maintien de la dignité de l'usager,
- Permettre un confort quotidien et une liberté de mouvement.

Soutenir sa socialisation

- **Evénements festifs réguliers** (anniversaires, départs, fête de Noël, Carnaval ...),
- Existence d'un **règlement de fonctionnement** qui décrit des règles de vie en collectivité et pour le cadre de la socialisation,
- **Rencontre d'autres établissements** (IME, ESAT, ULIS, CLIS...),
- **CVS**
- **Sorties** (culturelles, sportives, loisirs...).

- Maintenir des liens avec d'autres usagers,
- Découvrir d'autres structures,
- Accompagner leur projet d'avenir en amenant des repères rassurants et sécurisants,
- Favoriser la vie en collectivité dans le respect et la liberté de chacun,
- Sensibiliser les usagers à la vie de la société qui les entoure et les inscrire dans cette société.

Développer son autonomisation

- Dans les **déplacements au sein de la structure**,
- Dans la **maîtrise des gestes de la vie quotidienne**,
- Dans ses **relations avec les autres usagers et le personnel**,
- Dans sa **capacité à être indépendant**,
- **Développer sa capacité à se repérer dans l'espace et dans le temps**,
- **Développer sa maîtrise corporelle et de l'habileté gestuelle**,
- **Développer sa capacité à avoir une indépendance physique**,
- **Développer son imaginaire**, de la capacité à avoir une identité propre, à se projeter dans l'avenir, ...

- Travailler,
- Être mieux adapté au milieu extérieur,
- Préparer l'avenir.

LA PROMOTION DE LA SANTE

QUOI



COMMENT



EFFETS ATTENDUS SUR

L'USAGER



Organiser le suivi médical

- **Présence d'un médecin généraliste** vacataire : suivi médical régulier et ponctuel (si maladie ou à la demande de l'usager, de sa famille ou d'un professionnel),
- **Présence d'un médecin psychiatre salarié à 0,8 ETP.**

Organiser les soins IDE

- **Présence d'un IDE** dans l'établissement assurant l'organisation des soins et des suivis médicaux.
- **Travail en collaboration avec les soignants de l'établissement** (AMP, AS, psychologue, ...),
- **Mise à jour du dossier de soins** par tous les soignants en fonction d'un niveau confidentialité prédéfini,
- Réunion de transmissions pluridisciplinaires le mardi soir,
- **Groupes informations santé** pour les adolescents (sexualité, hygiène, corporel, tabac, diététique),
- Assiste à la **commission des menus**,
- **Prépare et assiste le médecin généraliste** lors des visites médicales,
- **Relation avec les médecins de famille et les parents** sur les questions de santé.

- Optimisation du parcours de soin des usagers,
- Assurer la prévention et la continuité et cohérence des soins entre les différents acteurs de santé de l'établissement,
- Respecter la confidentialité des données relatives à tout usager.

Organiser un suivi psychologique

- Présence de 2 psychologues à temps plein sur le *DAME ARPEJH* du lundi au vendredi,
- Ils travaillent en **collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire**,
- **Les usagers sont suivis en fonction des besoins.**

- Permettre le bien être psychique des usagers,
- Soutenir, accompagner, verbaliser la souffrance psychique.

Suivre les régimes « prescrits » et les textures

- **Suivi réalisé en fonction des prescriptions des médecins**,
- **Adaptation par les cuisiniers** du menu principal en différentes textures (entier, haché, mixé),
- **Adaptation du menu principal aux différents régimes** par l'IDE (hypocalorique, diabétique, sans résidus, sans sel) en fonction des possibilités de production.

- Maintenir l'autonomie d'alimentation et la bonne santé de l'usager.

Prévenir la douleur

- **Souffrance suivie** par les médecins et/ou par les psychologues
- **Profils sensoriels** proposés par les psychomotriciens.

<p>Transmettre les informations entre professionnels de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du dossier de soin sécurisé dans le bureau de la psychiatre, - Transmissions orales et écrites entre professionnels lors des synthèses. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une prise en charge individuelle et adaptée selon les besoins identifiés, - Être assuré de la réalisation et du suivi du projet individualisé.
<p>Accompagner les usagers peu repérés dans l'espace</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'établissement offre un cadre rassurant et structurant aux usagers peu orientés, à l'aide de rituels et de repères (TSA, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les usagers à évoluer dans un cadre contenant et sécurisant.
<p>Garantir l'accès aux soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des soins de manière systématique l'accompagnement proposé aux usagers, - Faire intervenir les médecins, les rééducateurs et les psychologues de l'établissement auprès de chacun en fonction de ses besoins, - Travailler en partenariat avec des intervenants médicaux extérieurs afin de fournir l'accès aux soins le plus complet possible, - Mettre ces prises en charge comme partie intégrante du PP de l'utilisateur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les soins adaptés à chaque usager en articulation de l'accompagnement éducatif et pédagogique.

LA PROMOTION DE LA QUALITÉ DE VIE

QUOI



COMMENT



EFFETS ATTENDUS SUR L'USAGER



Proposer des repas de qualité

- **Fabrication des repas** par une cuisine sur place,
- **Réalisation des plats dans le respect des fiches techniques** définies par les cuisiniers,
- Définition d'un plan alimentaire permettant d'assurer la qualité nutritive et la diversité des repas (respect des recommandations du GEMRCN),
- **Respect de la saisonnalité des aliments** et des plats dans les menus,
- Intégration de plats « plaisir » et de plats régionaux,
- **Respect de la méthode HACCP**,
- **Commission des menus en place** pour améliorer la qualité des prestations et connaître les attentes de chacun.

- Satisfaire les usagers au maximum,
- Garantir l'équilibre alimentaire des repas pour le bien-être des usagers.

Proposer des soins de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter les soins en fonction des besoins de chaque usager (un projet de soins et de rééducations individualisé est organisé de manière annuelle), - Entretien régulier de l'environnement où les soins sont faits (respect des règles d'hygiène), - Travail en équipe pluridisciplinaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien et / ou évolution des acquis, - Obtenir la stabilisation de l'état de santé mentale et physique.
Proposer des espaces intérieurs de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Choix d'un mobilier adapté au public accueilli, - Choix de matériaux de qualité et adaptés, - Nettoyage et maintenance réguliers des locaux par des personnels dédiés, - Réfection régulière des locaux et équipements, - Projet architectural visant à améliorer les locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'utilisateur de se sentir à l'aise dans un lieu de vie chaleureux et convivial, en toute sécurité.
Proposer des espaces extérieurs de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation et entretien des espaces verts (fleurissement) par des agents dédiés et les usagers de l'atelier <i>Espaces Verts</i>, - Entretien régulier des façades et des routes, - Achat et entretien de mobilier extérieurs, - Aménagement d'espaces extérieurs (parcs, terrasses, jeux) adaptés aux usagers, - Mise en place d'éclairages extérieurs, - Présence d'une signalétique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux usagers d'investir les espaces extérieurs.
Proposer un accueil de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement individualisé dès l'arrivée : les informations sur les conditions d'admission, visite de l'établissement pour le jeune et sa famille, documents administratifs communiqués, disponibilité pour répondre aux questions, présentation du personnel présent... - Planification des journées d'observation à l'avance : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Participation aux activités et à la vie collective de l'établissement (temps éducatif et temps scolaire), ✓ Rencontre avec un psychologue. - Le premier jour de l'utilisateur : accueil personnalisé par l'éducateur référent. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux usagers d'avoir toutes les informations sur le fonctionnement de l'établissement, - Permettre à l'utilisateur d'appréhender la vie au <i>DAME ARPEJH</i>, - Apporter à l'utilisateur des repères structurants et rassurants autour desquels il pourra s'intégrer, s'investir, s'épanouir.
Garantir la qualité de l'entretien des locaux	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'équipement et matériel professionnel, - Intervention possible des services techniques, - Prise en compte des problématiques d'hygiène des locaux lors des travaux de rénovation (sols par exemple), - Cuisine et offices alimentaires : mise en place des protocoles de nettoyage, - Traçabilité des interventions de nettoyage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir des locaux visuellement et olfactivement satisfaisants, - Prévenir les infections associées aux soins et les TIAC.

Proposer une organisation conviviale	<ul style="list-style-type: none"> - Décoration des lieux communs (photos de moments festifs, séjours, tableaux, peintures...), - Décoration des tables lors des repas festifs, - Propositions de sorties pendant les périodes de vacances scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Considérer et entendre les usagers en tant que personne, - Procurer du bien-être et de la vie à tous les usagers au sein de l'établissement en le personnalisant.
---	---	--

LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION SOCIALE

QUOI



COMMENT



EFFETS ATTENDUS SUR

L'USAGER



Organiser l'accompagnement des usagers en interne	<ol style="list-style-type: none"> 1. A son admission, un groupe de référence est proposé à l'utilisateur en fonction de ses attentes et son évaluation lors de sa période d'observation avant l'admission. Son emploi du temps sera établi dans les premières semaines. 2. Création de l'emploi du temps hebdomadaire personnalisé, notion de référent de parcours et enseignant. Chaque activité a un objectif pédagogique ou éducatif. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir un emploi du temps dès l'admission, apporter un cadre rassurant et permettre au jeune de se projeter dans l'établissement, - Mettre en place un accompagnement individualisé au sein de l'établissement, - Travailler avec le jeune et sa famille avec son PP comme outil d'accompagnement.
Ouvrir l'établissement à des personnes extérieures	<p>Proposer des rencontres aux partenaires et aux parents afin de mettre en place l'accompagnement personnalisé du jeune avec tous les acteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un PP en adéquation avec les observations des professionnels partenaires et des attentes de la famille.
Organiser des échanges intergénérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Tournoi de football entre clubs de football loisirs associatifs et équipe de football de l'établissement (les usagers), 2. Tournoi de pétanque avec des établissements médico-sociaux adultes, 3. Sorties communes avec un FdV de La Ciotat, 4. Invitations par des entreprises (Coca Cola fondation, Areva, ...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des liens avec d'autres structures, partager des savoirs / des compétences.
Organiser des sorties	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties : achats, pique-nique, activités loisirs, musées, sportives, - Projets à l'initiative des éducateurs, - Véhicules à disposition, - Budget alloué aux sorties. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'isolement, - Permettre l'intégration dans la Cité, - Accéder à la culture.
Organiser des séjours hors de l'établissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Transferts avec les éducateurs, 2. Séjours de rupture : isoler du milieu familial un enfant en crise pour un accueil dans un autre établissement médico-social (durée courte), 	<ul style="list-style-type: none"> - Casser les rituels institutionnels, changement d'environnement, découverte de l'utilisateur dans un autre cadre (et découverte du personnel pour

	<p>3. Séjours adaptés : les usagers peuvent partir seuls pendant les temps de fermeture de l'établissement avec organisme agréé. Préparation du séjour avec l'assistante sociale de l'établissement.</p>	<p>l'utilisateur dans un autre cadre), permettre un accompagnement différent,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir et s'adapter un autre lieu de vie et un autre mode de fonctionnement, rencontrer de nouvelles personnes, - Permettre aux usagers de partir en vacances en dehors de l'institution.
<p>Organiser des échanges avec d'autres structures</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Expositions chez les partenaires, 2. Manifestations sportives, 3. Projets pédagogiques sportifs avec d'autres IME de la région, 4. Stages foyer de vie / ESAT, 5. Partenariats avec les établissements scolaires du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre les échanges entre les usagers et d'autres personnes en situation de handicap ou pas, - Faire découvrir des nouveaux sports, développer l'esprit d'équipe, - Découvrir un autre lieu de vie et un autre mode de fonctionnement, rencontrer de nouvelles personnes, - Faire découvrir les créations et les activités artistiques proposées au sein de l'établissement et aux familles et partenaires, - Faire découvrir le handicap à travers ces œuvres, - Reconnaissance de leurs compétences et leur créativité.
<p>Organiser des activités avec des intervenants extérieurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets d'activités changent chaque année (exemple : judo, djembé, piscine, cirque...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un accompagnement avec d'autres professionnels, - Permettre les interactions avec l'extérieur.
<p>Assurer la scolarisation de tous</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Scolarisation de tous les usagers présents dans l'établissement, - Présence de 6 enseignants spécialisés de l'Education nationale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Inscrire ou réinscrire les usagers dans un processus dynamique d'apprentissage, - Permettre les acquisitions scolaires dans le cadre des textes officiels, - Redonner le goût d'apprendre.
<p>Leur permettre d'accéder à la citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elections démocratiques des représentants du CVS, - Prendre la parole devant les autres, écouter les autres, les respecter, - Les aider à se forger une opinion, - ASSR 1 et 2 mises en place par les enseignants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation à devenir un homme dans la société, - S'impliquer dans le travail demandé, - Respecter les règles en collectivité.
<p>Les aider dans l'insertion sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties culturelles et activités à l'extérieur, - Stages (ESAT, FdV,...), - Les aider dans les transports en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le comportement, - Préparer la vie dans la société, - Apprendre les règles de la vie en société,

- Améliorer les situations de la vie courante,
- Avoir une meilleure autonomie sociale.

LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT




QUOI 	COMMENT 	EFFETS ATTENDUS SUR L'USAGER 
Personnaliser l'accueil de la personne	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole d'admission, - Livret d'accueil, - Journées d'observation personnalisées, - Projet personnalisé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un accompagnement spécifique en adéquation avec les attentes et les besoins de l'utilisateur.
Recueillir les habitudes de vie et de l'histoire de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Les attentes de l'utilisateur et ses parents sont prises en compte, - Prise de contact avec la famille, - Création d'un projet personnalisé, - Evaluation des actes de la vie quotidienne. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité de l'accompagnement, - Avoir une relation de partenariat avec la famille, - Assurer le maintien du projet individualisé avec l'utilisateur et ses parents.
Organiser une entrée progressive au sein de la structure	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des journées d'observation, - Apprécier le comportement de l'utilisateur durant cette période, - Réunion de synthèse d'observation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la familiarisation avec l'établissement, - Favoriser le choix de l'utilisateur et de ses parents.
Veiller au respect du régime alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - En tenant compte des prescriptions médicales, - Fiche allergies rédigées par l'IDE, - En tenant compte des choix culturels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'autonomie et le plaisir du repas.
Proposer un choix d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - En proposant un panel d'activités divers et varié (sportives, culturelles, ...), - Projet individualisé, - Emploi du temps individuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rythmer la journée des utilisateurs, - Eveiller leur curiosité, - Eveiller leur sociabilité, - Permettre à chacun un épanouissement personnel.
Respecter les désirs de chaque usager	<ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'un dialogue avec l'utilisateur, - Accompagnement dans le choix de l'utilisateur, - Désirs collectifs évoqués dans le cadre du CVS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre la liberté de parole et d'expression des utilisateurs tant individuellement que collectivement.
Respecter les choix des soignants extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité de conserver un suivi à l'extérieur (suivi psychiatrique, suivi psychologique, kiné, orthophonique...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le droit et le respect des libertés de chacun (mise en œuvre de la loi de 2005).

<p>Mettre la famille au cœur du dispositif d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'équipe pour rencontrer les familles à la demande, - Les parents sont largement associés au PP dans sa mise en œuvre et son évaluation, - Réunion de rentrée parents / professionnels, - Guidance parentale par les psychologues, - Aide sociale et administrative proposée par l'ASS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le lien avec la famille, - Mettre l'utilisateur et ses parents au centre du dispositif, - Créer un lien de confiance, - Maintenir de manière continue des relations avec les parents afin de préserver une cohérence dans le PP.
<p>Proposer des moyens de communication adaptés à chaque personne</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En adaptant les supports de communication (pictogramme, image...), - En adaptant son discours selon le niveau de compréhension de l'utilisateur et de sa déficience intellectuelle, - Reformulation, - Permettre et/ou aider dans leurs écrits, lettre d'informations hebdomadaire pour les professionnels, CVS... - Temps de régulation avec les jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pour que chacun ait connaissance des informations concernant la structure, - Pour que les usagers puissent s'exprimer et exprimer au personnel leurs idées, leurs ressentis, leurs avis...
<p>Les aider dans l'insertion professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travail dans les ateliers de la SIPFP, - Mise en stage dans les établissements médico-sociaux adultes (ESAT ou Entreprise Adaptée) ou en milieu ordinaire, - Visites de stage, - Participation au forum des métiers, - Transfert à visée professionnelle pour certains groupes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des habitudes et des comportements adaptés au monde du travail, - Confronter l'utilisateur au monde professionnel, - Aider à la construction d'un projet professionnel.
<p>Construire un projet personnalisé de l'utilisateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins et les attentes des usagers et de ses parents, - Construction du PP clarifié dans une procédure. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des pratiques adaptées à chaque usager.
<p>Réévaluation du projet personnalisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion de coordination hebdomadaire, - Réévaluation annuelle du PP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être attentif aux évolutions de l'utilisateur au sein de l'établissement.
<p>Adapter l'accompagnement de l'utilisateur compte tenu de l'augmentation des troubles associés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions avec les hôpitaux de jour de proximité pour augmenter la prise en charge soignante des usagers, - Recrutement d'AMP pour favoriser des temps d'accompagnement individuel, - Mettre en place des médiations thérapeutiques dans l'établissement, - Développer des formations didactiques et pédagogiques en interne pour aider les 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte le fonctionnement psychique invalidant de certains usagers, - Proposer une prise en charge sanitaire pour apaiser un usager en souffrance.




professionnels dans l'accompagnement des usagers
(sur les psychoses infantiles, autisme, ...).

- Développer les capacités personnelles de l'usager**
- **Education physique et sportive,**
 - **Considérer les usagers comme des sujets** dans toutes les activités et les prises en charge soignantes,
 - **Avoir des exigences** pour reconnaître les potentialités dans chaque usager,
 - Stimuler, encourager, et valoriser les usagers (**renforcement positif**),
 - Favoriser une **pédagogie de la réussite**,
 - **Tordre le cou aux idées reçues sur le Handicap.**
- Les aider à devenir responsable,
 - Tirer profit de leurs capacités,
 - Développer l'image de soi et l'estime de soi.

LA GARANTIE DES DROITS ET PARTICIPATION DES USAGERS

QUOI 	COMMENT 	EFFETS ATTENDUS SUR L'USAGER 
<p>Garantir le respect de l'intimité et de la dignité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les personnes disposent du droit à leur vie privée et affective dans le cadre défini, - Le règlement de fonctionnement assure le bon déroulement des relations entre usagers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'usager d'investir pleinement l'établissement, - Permettre à l'usager de se sentir considéré en tant que « personne ».
<p>Garantir la liberté d'expression / Organiser la participation des usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Participation aux CVS. - Participation à des réunions par unité (organisation du service, thème d'actualité...). 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre d'exprimer leur contentement ou mécontentement, - Rendre l'usager acteur de la vie de l'établissement, - Ouvrir des discussions autour des sujets d'actualité, - Garder un lien avec la société dans laquelle ils vivent.
<p>Garantir le droit à l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Remise des documents institutionnels (livret d'accueil, contrat de séjour, règlement de fonctionnement...), - Emploi du temps personnalisé pour les usagers, - Abonnements par l'établissement (1 jour 1 actu, Le Journal Des Enfants, La Salamandre, ...), - Droit à l'accès aux dossiers le concernant sous réserve des autorisations réglementaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Garder un lien avec la société dans laquelle ils vivent.
<p>Respect du droit à la renonciation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Information dans les documents institutionnels des démarches administratives nécessaires lors d'une sortie définitive de l'établissement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Respect du choix de quitter l'établissement et de changer de projet de vie.

LA PROTECTION DES RISQUES INHERENTS A LA SITUATION DE L'USAGER

QUOI	COMMENT	EFFETS ATTENDUS SUR L'USAGER
		
Prévenir les risques liés à la santé	<ul style="list-style-type: none"> - En mettant en place des groupes informations santé (tabac, hygiène, sexualité, diététique...), interventions du planning familial, - Utilisation des solutions hydro alcooliques, - Trousse de secours d'urgence dans tous les ateliers. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'épidémie de groupe - Comprendre les risques liés à leur santé
Prévenir les risques de TIAC (Toxi-Infection-Alimentaire-Collective)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la méthode HACCP, - Contrôles réguliers des prélèvements par un laboratoire indépendant, - Information du personnel lors de la formation « Prestations hôtelières », - Respect des normes d'hygiène lors du service des repas (tabliers, gants usage unique) et formation hygiène des mains. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les contaminations.
Prévenir les risques de légionellose	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de l'entretien régulier des installations sanitaires selon des modes opératoires définis, - Réalisation d'un prélèvement annuel par les services techniques pour analyse par laboratoire, - Contrôle de la température. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les contaminations.
Prévenir les risques liés à la canicule	<ul style="list-style-type: none"> - Définition et actualisation annuelle du plan bleu conformément à la réglementation, - Toutes les salles sont climatisées, - Présence de fontaines à eau réfrigérées dans chaque service à la disposition des usagers, - Adaptation des menus en cas de plan canicule, - Vigilance accrue du personnel concernant l'hydratation des usagers, - Maintenance préventive des climatisations. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la déshydratation des usagers et ses conséquences, - Assurer le bien-être des usagers.
Prévenir les risques infectieux	<ul style="list-style-type: none"> - En cas d'épidémie : protocole mis en place (déclaration, isolement, lavage des mains, solution hydro alcoolique), - Présence dans l'établissement d'une IDE. 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter l'épidémie au sein de l'établissement.
Prévenir les risques IST	<ul style="list-style-type: none"> - En mettant en place des groupes informations santé sexualité (planning familial ou IDE), 	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter les IST, - Savoir utiliser les préservatifs,

	<ul style="list-style-type: none"> - Préservatifs à disposition en salle de soins infirmiers, - Sensibilisation parentale par l'IDE ou les psychologues. 	<ul style="list-style-type: none"> - Être informé des risques encourus et du mode de transmission des IST.
Prévenir les risques liés aux fugues	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture du portail principal (sur le bas du site), - Protocole fugue mis en place, - Vigilance des professionnels pendant les temps récréatifs, - Sécurisation haut du site. 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un sentiment de sécurité, - Limiter les mises en danger, - Eviter les fugues des usagers.
Limiter les risques de violence et d'agressivité entre usagers	<ul style="list-style-type: none"> - Intervention de la hiérarchie (CdS, Direction), - Présence du personnel lors des moments collectifs (récréation, repas,...) où les tensions sont majorées, - Prise en charge individuelle en cas d'agitation, - Rappel régulier du règlement de fonctionnement, - Protocole « face à un usager violent » mis en place, - Règles de bonnes conduites mises sur la SIPFP, - Prise en charge relaxation par la psychomotricienne, - Espace multisensoriel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un cadre rassurant et sécurisant aux usagers, - Permettre aux usagers de canaliser leur énergie.
Limiter les vols	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture à clé des ateliers, lors des récréations et de la pause du midi, - Possibilité pour les jeunes de mettre des objets de valeur chez le CdS, - Vigilance des professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité des biens de tous les usagers.
Gérer les risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et actualisation du DUERP, - Réunions de suivi du plan d'action du document unique, - Achats de matériels et tenues adaptés à la sécurité et pour l'amélioration des conditions de travail, - Maintenance préventive des équipements et installations, - Questionnaires sur la prévention des risques professionnels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bien-être au travail des salariés pour qu'eux-mêmes assurent des prises en charge de qualité,
Garantir une protection et une sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la protection des usagers accueillis, - L'équipe reste vigilante en permanence, - Adaptation des locaux pour les personnes handicapées et répondent aux normes de sécurité en vigueur, - Effectuer des contrôles réguliers par les organismes compétents. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la sécurité de tous les usagers au sein de la structure.

LE RGPD



Le RGPD est un texte réglementaire européen qui encadre le traitement des données de manière égalitaire sur tout le territoire de l'Union Européenne. Il est entré en application le 25 mai 2018 et s'inscrit dans la continuité de la « Loi française Informatique et Libertés » de 1978 établissant des règles sur la collecte et l'utilisation des données sur le territoire français. Il a été conçu autour de 3 objectifs :

- Renforcer les droits des personnes,
- Responsabiliser les acteurs traitant des données,
- Crédibiliser la régulation grâce à une coopération renforcée entre les autorités de protection des données.



Une donnée personnelle est décrite par la CNIL comme « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ». Il existe 2 types d'identifications :

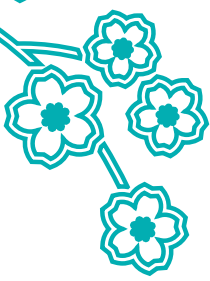
- Identification directe (nom, prénom etc.),
- Identification indirecte (identifiant, numéro etc.).

Le RGPD s'adresse à toute structure privée ou publique effectuant de la collecte et/ou du traitement de données, et ce quel que soit son secteur d'activité et sa taille. Le règlement s'applique à tous les organismes établis sur le territoire de l'Union Européenne, mais aussi à tout organisme implanté hors de l'UE mais dont l'activité cible directement des résidents européens.

Dans ce cadre, l'ARPEJH s'engage à respecter scrupuleusement toutes les dispositions relatives au RGPD.

La Direction est le Délégué à la Protection des Données (DPO) de l'établissement.





VIII. EVALUATIONS DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2014-2019

OBJECTIFS



SOUS OBJECTIFS



OBJECTIFS REALISES



OBJECTIFS A POURSUIVRE



Renforcer la communication tant au sein de l'équipe qu'avec l'extérieur (familles et partenaires)

Les équipes doivent disposer du matériel en adéquation avec les nouvelles technologies

Renforcer nos liens avec les familles

Faciliter les relations entre l'établissement et les familles

Il y a eu des avancées avec un accès à internet dans chaque salle, la mise en place du logiciel Ogirys, la mise à disposition d'imprimantes, d'ordinateurs et de téléphones (dans chaque unité).

En interne, il est constaté que, par le biais d'Ogirys, il y a une meilleure circulation et transmission des informations concernant les familles, favorisant ainsi une organisation fluide. Durant le 1^{er} confinement lié à la COVID-19, l'institution a été fermée et des liens forts se sont créés entre les professionnels et les familles. Parfois, il s'agissait de familles avec lesquelles il y avait très peu de lien auparavant. Cependant, ces derniers ont diminué depuis la fin de ce confinement

Les relations entre l'établissement et les familles ont été facilitées :

- par la mise en place d'un cahier de liaison avec une bonne adhésion des familles .
- par l'application Kidizz qui permet la communication des menus, de photos, de vidéos.
- par la mise en place de certains événements informels tels que les « cafés débats », la galette des rois, la fête de fin d'année, les portes ouvertes...) et de certaines réunions plus formelles telles que les réunions parents, les réunions de rentrée, les réunions pour le projet personnalisé...).

Poursuivre les avancées en matière d'accès aux matériels en lien avec les nouvelles technologies

Renforcer les liens et le partenariat avec les familles, est un axe qui doit être poursuivi

	<i>Remettre l'éducateur référent au centre du dispositif d'accompagnement de l'utilisateur</i>	A ce jour, le référent participe de manière systematique aux réunions de signature du projet personnalisé.	
	<i>Le CVS comme lieu d'expression et d'écoute privilégié des familles et des enfants</i>	Pour le CVS, lieu d'expression et d'écoute des familles et des usagers, il est noté qu'il ne vit pas assez au sein de l'institution.	Faire vivre le CVS est un axe à poursuivre.
<p>Créer un service pour les usagers souffrant de pathologies invalidantes : le SAAS</p>	<i>Soutenir les rencontres régulières avec les partenaires hospitaliers</i>	Il y a des rencontres régulières entre l'institution et les partenaires hospitaliers.	
		<p>Le SAAS a bel et bien été créé avec l'organisation suivante : un groupe SAAS petit (2 ETP), un groupe SAAS moyen (2 ETP), un groupe SAAS grand (2 ETP). Cependant, ce service n'existe plus aujourd'hui. Il y avait des groupes très difficiles et très peu de relais entre les professionnels. Pour autant, ce fut, pour eux, une bonne expérience. Ce qui en ressort, c'est la diversité des activités (notamment avec des partenaires), la participation des professionnels à la création de ce service, les formations qui ont été proposées et les moyens mis en œuvre.</p> <p>Aujourd'hui, ce qui se rapproche du SAAS est le PHA, un accueil pour des jeunes ayant une orientation FAM, MAS, FdV...</p>	
<p>Adapter les pratiques pour la SIPFP</p>		<p>La pratique a été adaptée : il y a plus de stages, un projet immersion est mis en place depuis 2017 (un groupe de jeunes encadrés par un éducateur va au sein d'un ESAT un après-midi par semaine, hors COVID-19, dans une logique d'intégration) et les activités proposées sur site sont davantage adaptées à la demande et aux besoins des jeunes. Aujourd'hui, les activités du pôle SIPFP correspondent à celles existantes au sein des ESAT.</p>	
<p>Mettre en œuvre une nouvelle trame du Projet Individualisé d'Accompagnement</p>		<p>Depuis 2014, il y a eu 3 trames avec divers supports : un tableau, une feuille A3 et aujourd'hui Ogirys. La trame disponible sur Ogirys est plus précise et plus en lien avec SERAFIN-PH.</p>	
<p>Adapter et développer les compétences professionnelles</p>		<p>Des formations sont mises en place au sein du DAME ARPEJH, pour exemple il y a des formations espaces verts, normes de sécurité,</p>	<p>Le développement des compétences par la mise en place de formations collectives ou</p>

HACCP, RABC... Elles peuvent être imposées individuelles, est à poursuivre. ou à la demande des professionnels.

Inscrire notre action dans une démarche qualité continue

Des COPIIL Qualité ont été mis en place.

La démarche de qualité continue est à poursuivre et constitue un point important de ce projet.

IX. LES AXES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET D'ETABLISSEMENT 2023-2028



OBJECTIFS



SOUS OBJECTIFS



PLANS D' ACTIONS



TEMPORALITE



Renforcer la personnalisation de l'accompagnement

- ✓ Evaluer les compétences des usagers et identifier leurs besoins en termes de prestations.
- ✓ Redéfinir le rôle du référent éducatif dans l'évaluation. Répondre aux besoins spécifiques du public.

Garantir la fluidité et la cohérence des parcours et prévenir les ruptures.

Dès l'admission des usagers dans notre Dispositif.

Adapter l'accompagnement collectif aux défis du Dispositif

- ✓ Développer la pédagogie par projet et favoriser la transversalité
- ✓ Adapter les accompagnements à l'évolution des pathologies. Encourager la participation des familles

Mieux coordonner l'accompagnement de l'utilisateur par adaptation des prestations du Dispositif.

A mettre en place autant que nécessaire

Décloisonner les accompagnements et diversifier les activités.

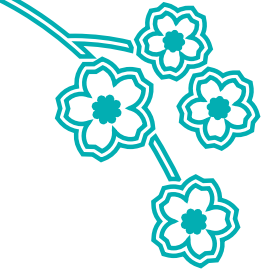
Moderniser un réseau de communication interne et externe

- ✓ Mettre en place une newsletter à l'adresse des familles du Dispositif.
- ✓ Mettre en place un fonctionnement propice à la transversalité

Enquête de satisfaction auprès des familles et des professionnels.

A renouveler tous les ans.

Favoriser la scolarisation en milieu ordinaire	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des partenariats avec l'Education nationale ✓ Développer les classes externalisées ✓ Renforcer la politique de l'Ecole Inclusive 	<p>Enquête de satisfaction auprès des partenaires</p> <p>Rapport d'activité avec le nbr de jeunes scolarisés en interne et en externe.</p>	Renforcement de l'action dès la rentrée 2023/2024
Adopter un langage commun au niveau du DAME ARPEJH.	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Harmonisation des pratiques au sein du DAME ARPEJH. 	<p>Création d'un lexique « pictogrammes » par la mise en place d'un groupe de travail transversal (choix commun des pictogrammes les plus adaptés).</p>	A faire dès à présent
Promouvoir la Qualité de Vie au Travail	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Décliner la politique de QVT au sein des services de l'ARPEJH ✓ Prévenir l'absentéisme ✓ Renforcer la qualité de l'information partagée au sein de l'association en assurant une meilleure communication. 	<p>Valoriser les métiers au sein de l'ARPEJH</p> <p>Mettre en place un référentiel métiers ARPEJH</p>	Tous les ans dans le cadre du bilan social et indicateurs ANAP
Mettre en œuvre un accueil pour apporter des réponses modulables aux usagers sans solution d'accompagnement, aux jeunes adultes sous aménagement Creton et aux personnes vieillissantes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fluidifier les parcours des jeunes adultes ✓ Promouvoir un accueil multimodal des usagers notamment les jeunes adultes. ✓ Être une passerelle entre notre Dispositif et les établissements pour adultes ou d'autres orientations afin que chaque personne puisse réaliser son projet de vie conformément à ses attentes, et avec le soutien de sa famille. 	<p>Livret accueil salarié</p> <p>Faire un diagnostic de territoire</p> <p>Proposer un projet aux autorités de tarifications ARS PACA et Conseil Départemental</p>	Fin d'année 2023



X. CONCLUSION

Ce nouveau projet appelle au plus grand décloisonnement et va nous permettre d'organiser davantage de flexibilité et de mobilité des compétences pour proposer aux jeunes des réponses plus diversifiées grâce à un panel d'activités et de compétences élargies. La logistique et la coordination seront optimisées grâce à une organisation centralisée, planifiée et cadrée par le logiciel de dossier unique Ogirys.

L'accompagnement du DAME, désormais connu et reconnu par tous, va nous permettre de mettre en place une efficacité dans de nouvelles complémentarités institutionnelles.

Pensé en appui et en soutien de la participation sociale et de la vie en milieu ordinaire, le Parcours Personnalisé mis en œuvre par le DAME apporte, en complément des dispositions et structures de droit commun, les réponses ciblées en matière de compensation du handicap (accompagnement, soutiens éducatifs, thérapeutiques ou pédagogiques, outils de compensation du handicap...).

La démarche participative initiée dans la réécriture de ce Projet d'Etablissement a mobilisé les expertises et s'est enrichi des regards croisés des différents professionnels. Cette approche a suscité communication, collaboration et démarche de projet, permettant ainsi la participation comme la responsabilisation de chaque acteur impulsant une dynamique collective productive.

La crise sanitaire étant terminée, l'année 2022/2023 aura ainsi été riche en innovation pour l'ARPEJH.

L'équipe entame les cinq prochaines années avec un dynamisme propre à construire et développer diverses modalités d'accompagnement pour mieux répondre aux nouveaux besoins et attentes des personnes accompagnées en adéquation avec la demande des pouvoirs publics.

Pour l'ARPEJH,

Florian BEN SOUSSAN, Directeur



Ce projet sera réactualisé :

- En cas de changement majeur (projet associatif, organisation).
- A chaque renouvellement de CPOM.

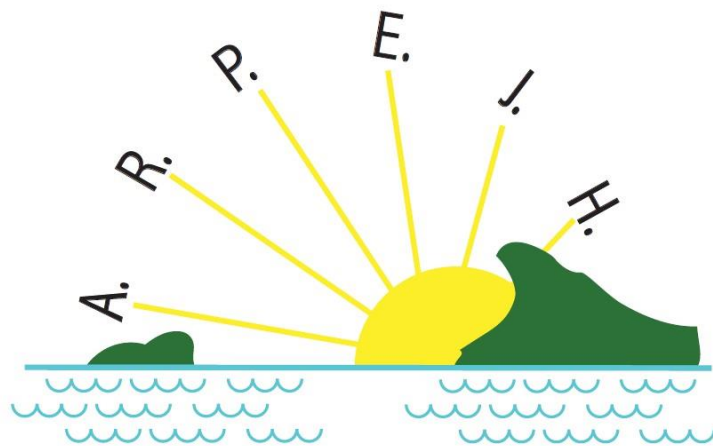
Il sera revu intégralement a minima tous les 5 ans, et ce conformément à la loi (article L. 311-8 du CASF).



Ce projet est communiqué :

- A l'ensemble des professionnels du DAME ARPEJH,
- Aux partenaires,
- Au(x) autorité(s) concerné(s).

Ce projet sera aussi disponible sur le site internet de l'ARPEJH (www.arpejh.fr).



Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif
Incluant IME / SESSAD / UEMA / EMASco
Cap vers L'INCLUSION